

CONTRAT-CADRE POUR LA MISE EN OEUVRE DES AIDES EXTERIEURES (SIEA) 2018

FWC SIEA 2018- LOT 2 : Infrastructures, Croissance durable et emplois

Contrat-Cadre SIEA 2018

Lot 2 – Infrastructures, Croissance durable et emplois

Contrat Spécifique N° 2019-411046

**Evaluation du projet d'appui au secteur de l'énergie de Côte d'Ivoire/ENERGOS I : Evaluation finale de 4 lots travaux à Bouaké et 3 lots à San Pedro**

20 décembre 2021

Rapport d'évaluation



Ce Projet a été financé par

L'Union Européenne



Ce Projet a été réalisé par le

Consortium SAFEGE

La responsabilité du contenu de cette publication n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne

**Titre du projet :** Evaluation du projet d'appui au secteur de l'énergie de Côte d'Ivoire/ENERGOS I : Evaluation finale des 4 lots de travaux à Bouaké et des 3 lots à San Pedro

**Contrat spécifique :** 2019-411046

**Pays :** Côte d'Ivoire

**Contractant :** Consortium SAFEGE

Adresse : 5 de Kleetlaan, B-1831, Diegem Belgique

Tél : +32-2-739.46.90

Fax : +32-2-742.38.91

Courriel : shd-safg-fwc2@suez.com

**Partenaires responsable de l'implémentation du contrat spécifique :**

*SAFEGE*

5 de Kleetlaan, B-1831, Diegem, Belgium

Tel: +32-2-739.46.90

Fax : +32-2-742.38.91

E-mail : shd-safg-fwc2@suez.com

*Luvent Consulting GmbH*

Raabestr. 8, 10405 Berlin, Germany

Tel: +49 30 1208 6209

Fax: +49 30 1388 0093

E-mail: info@luvent-consulting.com

**Date du rapport : 20/12/2021**

**Période d'évaluation : 17 juillet 2017 – 31 octobre 2021**

Auteurs : Nadia BECHRAOUI - Silvia ZINETTI- avec la collaboration de Toumpane Damessanou LARE

Personne responsable : Irem METIN

---

Contractant : Consortium SAFEGE

Date : 20/12/2021

---

# Table des matières

---

REMERCIEMENTS .....	4
LISTE ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....	5
1. INTRODUCTION.....	6
2. RÉPONSES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION .....	10
3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	28
3.1 CONCLUSIONS .....	28
3.2 RECOMMANDATIONS .....	30
3.3 ENSEIGNEMENTS TIRES .....	31
3.4 BONNES PRATIQUES .....	32
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA MÉTHODOLOGIE .....	33
ANNEXE 2 : CARTES GÉOGRAPHIQUES DES LIEUX .....	38
ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES .....	40
ANNEXE 4 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS .....	47
ANNEXE 5 : RÉPONSES DÉTAILLÉES AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION 50	
ANNEXE 6 : TERMES DE RÉFÉRENCE .....	71
ANNEXE 7 : CV DES CONSULTANTS .....	103

## Remerciements

---

L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes les personnes rencontrées au cours de ce processus d'évaluation, et sans qui, cette évaluation finale n'aurait pas pu se réaliser.

Nos remerciements vont aux représentants du Ministère du Pétrole et de l'Energie, de la Cellule de coordination de la coopération Côte d'Ivoire – Union européenne, de l'ANARE, de CI-ENERGIES et de la CIE, de la DUE y compris la cheffe d'équipe de la communication de l'UE en Côte d'Ivoire, de l'AFD, aux autorités locales et structures déconcentrées de Bouaké et de San Pedro, sans oublier la société civile à travers les chefs de quartier et présidents d'associations ainsi qu'aux bénéficiaires du projet, pour le temps et les informations qu'ils nous ont fournis au cours de la phase de consultation de la présente évaluation finale.

Nous voudrions particulièrement remercier le Coordonnateur du projet ENERGOS I à CI-ENERGIES et le chef de la mission de contrôle SOFRECO pour leur précieux appui logistique à l'organisation des rencontres et au recueil des documents.

## Liste abrégées et acronymes

---

AFD	Agence française de développement
ANARE-CI	Autorité nationale de régulation du secteur de l'électricité de Côte d'Ivoire
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissements
BT	Basse tension
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique
CC	Changement climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CE	Commission économique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIE	Compagnie ivoirienne de l'électricité
CI-ENERGIES	Société des énergies de Côte d'Ivoire
COFIL	Comité de pilotage du projet
DGE	Direction générale de l'énergie
DUE	Délégation de l'Union européenne
EE	Efficacité énergétique
ER	Energies renouvelables
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine,
FED	Fonds européen de développement
HTA	Domaine haute tension A
KVA	Kilovoltampère
ODD	Objectifs de développement durable
ONS	Ordonnateur national suppléant
MdC	Mission de contrôle
MMPE	Ministère des Mines, du pétrole et de l'énergie
MOA	Maître d'ouvrage
MOE	Maître d'œuvre
PEPT	Programme Electricité pour tous
PHSE	Plan Hygiène, Sécurité, Environnement
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PND	Plan national de développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SCADA	Système de contrôle et d'acquisition de données
SMART	Spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel
TH	Térahertz (unité de mesure)
TMC	Temps moyen de coupure
TOC	Théorie du changement
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VRD	Voiries et réseaux divers

# 1. Introduction

---

Pays d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a une population estimée à 25,7 millions en 2019<sup>1</sup> avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 2,5%<sup>2</sup> par an. Avec un tel taux et sous l'effet de la migration sous-régionale (environ 4,5 millions d'étrangers), un doublement de la population est attendu d'ici 2050<sup>3</sup>. Le pays connaît une urbanisation accélérée et plus de la moitié de la population (51,7% en 2020) vit actuellement en zone urbaine.

Le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) s'est maintenu autour de 8% par an en moyenne, entre 2011 et 2018 avec une chute conjoncturelle à 1,8% en 2020 du fait de l'impact de la pandémie COVID-19. Le Fonds Monétaire International (FMI) table sur un rebond fort à +6% dès 2021, ce qui ferait de la Côte d'Ivoire l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique<sup>4</sup>.

Néanmoins, les bonnes performances économiques n'éluent pas le fait que le pays reste marqué par la persistance de disparités socio-économiques et géographiques majeures et compte tenu des éléments précédemment évoqués, les besoins en énergie électrique deviennent de plus en plus importants. Malheureusement, l'état du réseau électrique est marqué par la saturation des lignes (taux de charge important), le vieillissement de certains ouvrages, la non-couverture de certaines zones habitées et ne permet pas de satisfaire toutes les demandes en électricité des populations, notamment péri-urbaines.

La politique nationale de l'énergie porte sur trois (3) mesures qui sont :

- ❖ **Le Programme National d'Électrification Rurale (PRONER)**<sup>5</sup>, initié en 2013, visant l'électrification de toutes les localités de plus de 500 habitants (avant fin 2020) et l'ensemble des localités de la Côte d'Ivoire à fin 2025,
- ❖ **Le Programme Electricité Pour Tous (PEPT)**<sup>6</sup>, lancé en 2014, a pour objectif de donner un accès effectif à l'électricité à l'ensemble des populations vivant dans les localités électrifiées de la Côte d'Ivoire. Le PEPT propose une facilité de paiement aux usagers éligibles en fonction de l'offre souscrite, ces derniers appelés à ne verser qu'un montant de 1000 FCFA à la souscription de l'abonnement. Depuis fin 2020, le gouvernement ivoirien a décidé de prendre en charge les 1 000 FCFA de souscription initiale.

---

<sup>1</sup> Source : <https://donnees.banquemondiale.org/pays/cote-d%27ivoire>

<sup>2</sup> Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=CI>

<sup>3</sup> ONP prévoit un scénario tendanciel d'une population de 52,7 millions d'habitants en 2050

<sup>4</sup> Source : Direction générale du Trésor, gouvernement français « Situation économique et financière de la Côte d'Ivoire », juillet 2021 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CI/situation-economique-et-financiere#:~:text=Elle%20se%20situe%20%C3%A0%2047,1%25%20du%20PIB%20en%202026.>

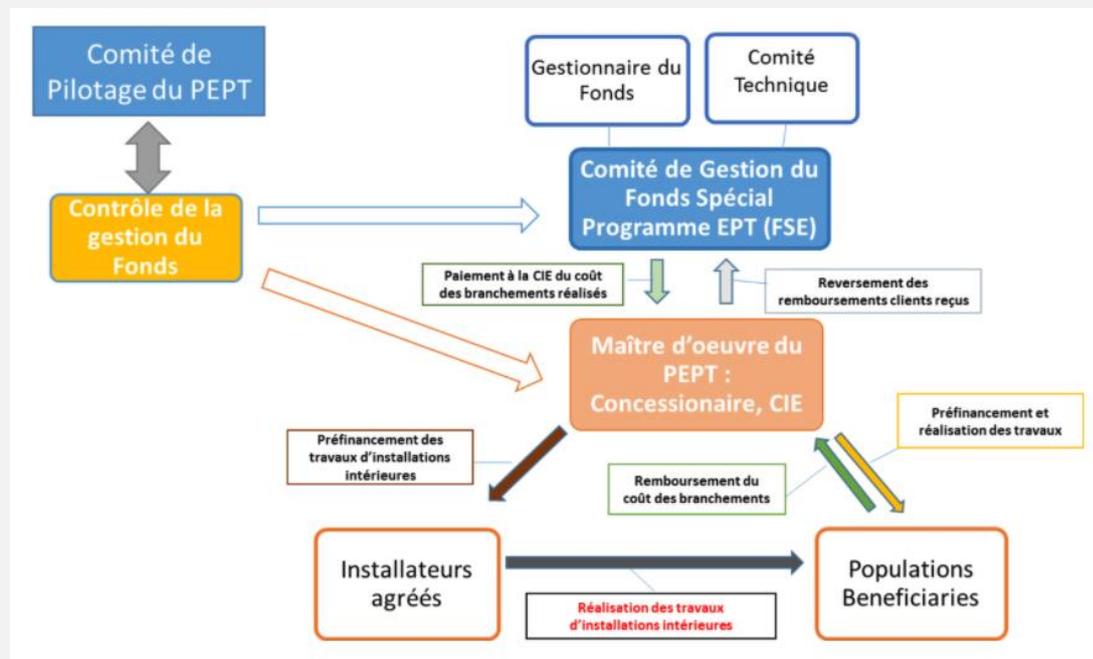
<sup>5</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=9382](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9382)

<sup>6</sup> <https://www.cie.ci/pept/>

### Box 1 : Présentation volet “Branchements sociaux”

Le “Programme Electricité Pour Tous (PEPT)” a pour objectif de *donner un accès effectif à l'électricité à l'ensemble des populations vivant dans les localités électrifiées de la Côte d'Ivoire*. Le PEPT propose une *facilité de paiement aux usagers éligibles, comprenant le raccordement au réseau électrique, la réalisation de l'installation intérieure, le cas échéant, sur une base standardisée et la vérification de conformité*. Les ménages peuvent obtenir un branchement et un abonnement contre paiement d'un montant initial réduit. Le reste du coût de raccordement est payable sur les factures de consommation d'électricité sur une période de 3 à 10 ans, en fonction de l'offre souscrite et le lieu d'habitation (rural, urbain ou péri-urbain).

#### Cadre de Financement du PEPT



Source : CIE

L'offre B0 est celle qui est la plus répandue à Bouaké et à San Pedro. Elle correspond à un compteur prépayé de 5 à 15 A en zone urbaine ou péri-urbaine dont le coût forfaitaire TTC d'installation est estimé à 150 000 FCFA. Le programme PEPT permet à l'utilisateur de rembourser ce montant sur sa facture d'électricité sur une période de 5 ans. Ces remboursements doivent alimenter un fond revolving appelé « Fonds pour le Programme Electricité Pour Tous » (Fonds PEPT), créé par l'ordonnance n° 2018-809 du 24 Octobre 2018, qui devrait garantir la mise à disposition de financements pour des branchements additionnels.

- ❖ Depuis janvier 2019, **la baisse de 20 % du tarif social de 5 Ampères permet de lutter contre la vie chère** et concerne 850 000 familles à faible revenu, soit plus de 5 millions de personnes<sup>7</sup>

Dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN)<sup>8</sup> sur la période 2014-2020, financé par le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) et signé en juin 2014, l'Union Européenne (UE) s'est engagée à contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et à l'accompagner à assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.

C'est ainsi que le projet « Appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire », appelé aussi « ENERGOS I » a fait l'objet, d'une convention de financement (CF) entre l'UE et la Côte d'Ivoire pour un don d'un montant de 70,735 M€ et d'un contrat de financement pour un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 117,649 M€, tous les deux signés en 2015.

Le financement de ENERGOS I se répartit de la manière suivante :

- ❖ Banque Européenne d'Investissement (BEI) : 62%
- ❖ Fonds Européen de Développement (FED) : 27,5%

La phase de mise en œuvre opérationnelle a été prévue sur 96 mois (8 ans) et devrait s'achever le 04 décembre 2023, avec une date de clôture de la CF, fixée au 04 décembre 2025.

Le projet ENERGOS I comprend trois (3) composantes :

- ❖ **Composante 1** : « Accès à l'électricité accru » d'un montant de 122,77 millions d'euros répartis en 60,74 millions d'euros du FED et 62,04 millions de la BEI ;
- ❖ **Composante 2** : « Système de distribution optimisé et Efficacité énergétique » d'un montant de 57,61 millions d'euros dont 2 millions d'euros du FED et 55,61 millions de la BEI ;
- ❖ **Composante 3** : « Appui institutionnel et réglementaire » au Ministère en charge de l'Energie pour un montant de 3 millions d'euros entièrement financés par le FED.

La présente évaluation finale porte sur la composante 1 financée par les fonds du FED qui a été mise en œuvre dans les villes de Bouaké et San Pédro et qui sera désignée sous le nom de « **projet** » dans tout ce qui suit.

Le projet comprend trois (3) volets :

- ❖ **Le volet « Renforcement/Extension »** des réseaux électriques HT et BT ;
- ❖ **Le volet « Branchements sociaux »** et
- ❖ **Le volet « Surveillance des travaux »** qui comprend les activités de la Mission de contrôle (MdC) concernant le premier volet ;

<sup>7</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=9815](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9815)

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/nip-cote-d-ivoire-20140619\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/nip-cote-d-ivoire-20140619_fr.pdf)

L'UE a délégué la mise en œuvre du volet « Branchements sociaux » à l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant équivalent à 10 M€ issu du don.

La mission de contrôle des travaux, d'assistance technique et de formation a été attribuée au consortium SOFRECO/AURECON/SOCOTEC.

Les zones d'intervention du projet sont les villes de **Bouaké** et de **San Pedro** :

- ❖ Située à environ 400 kilomètres d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne, la ville de Bouaké est le Chef-lieu de la région de Gbêkê et la capitale du district de la Vallée du Bandama. C'est la deuxième ville la plus peuplée de Côte d'Ivoire. Bouaké constitue un carrefour commercial important, et abrite à cet effet un marché de gros de renommée sous-régionale.
- ❖ San Pedro, Chef-lieu de département et de région de San Pedro est le deuxième pôle de développement économique de la Côte d'Ivoire en raison de son port dédié à l'exportation de cacao, mais également en raison de la présence de nombreuses usines opérant principalement dans l'industrie cacaoyère, dans la minoterie, le ciment et le domaine du bois. Le tourisme joue un rôle non négligeable dans l'économie de la ville et de la région du Bas-Sassandra. Il est situé dans le Sud-Ouest du pays à 368 km d'Abidjan.

Le but de cette évaluation finale est de vérifier dans quelle mesure l'objectif spécifique du projet tel que défini par la CF, c'est-à-dire, un accès accru à l'électricité a été atteint dans ces deux villes et si les conditions de durabilité des résultats obtenus sont réunies afin que ces derniers contribuent aux impacts attendus.

L'évaluation finale s'est essentiellement basée sur une revue documentaire, des observations de terrain, le recueil des perceptions des parties prenantes, sous forme d'entretiens semi-structurés et de réunions de groupes avec les populations des quartiers péri-urbains et urbains ciblés à Bouaké et à San Pedro.

L'équipe d'évaluation n'a pas procédé à un échantillonnage scientifique pour le choix des ouvrages et des quartiers visités car ceci aurait nécessité d'avoir en amont de la mission une liste précise et détaillée des réalisations du projet ainsi que des bénéficiaires dans les localités ciblées.

Le choix des quartiers s'est effectué avec CI-ENERGIE pour le volet Renforcement /Extension du réseau et avec les Mairies et les Chefs de quartier ou Présidents d'associations locales pour le volet « Branchements sociaux ».

L'équipe d'évaluation a rencontré les représentants des administrations centrales, déconcentrées et locales concernées, les partenaires techniques et financiers (Délégation de l'UE, AFD), des organisations de la société civile (Associations, Chefs de quartier) ainsi que des bénéficiaires.

L'équipe d'évaluation a appliqué le principe de triangulation des données et des sources avant de formuler ses conclusions (voir Annex 1 pour la description détaillée de la méthodologie).

## 2. Réponses aux questions d'évaluation

La matrice évaluative consultable en annexe 5 comprend toutes les questions qui ont guidé la mission d'évaluation ainsi que les réponses détaillées et ce, pour chacun des sept critères examinés. Dans ce qui suit, chaque critère fait l'objet d'un paragraphe synthétisant les constats de l'équipe d'évaluation issus de la revue documentaire, des entretiens réalisés et des observations directes lors des visites de terrain.

### **PERTINENCE**

**Le projet s'aligne parfaitement sur les priorités nationales de la Côte d'Ivoire**, telles que stipulées dans le Plan national de développement (PND) 2012-2015, en vigueur au moment de la conception du projet ENERGOS I et dans le PND 2016-2020. En effet, l'effet 7 attendu du PND 2012-2015 mentionne que « les populations bénéficient d'énergies de qualité et à moindre coût » et l'effet 5 du PND 2016-2020 vise que « les besoins énergétiques de l'économie sont satisfaits » notamment par la réhabilitation et le développement des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité, de l'automatisme et la télé-conduite des ouvrages électriques ». Le volet « Branchements sociaux » appuie le programme électricité pour tous (PEPT), adopté par le gouvernement en mai 2014 avec pour objectif de faciliter l'accès des populations à l'électricité en assouplissant les formalités d'accès et en facilitant les modalités de paiement des coûts de raccordement. Le projet est également **en phase avec la Vision 2030 du président de la République** qui vise notamment « à réduire de moitié le taux de pauvreté », « à œuvrer pour de meilleures infrastructures dans tout le pays » à l'horizon 2030 et à atteindre « un taux de 100% d'électrification d'ici fin 2025 ».

**A l'échelle régionale, le projet est en phase avec la politique de la CEDEAO et celle de l'UEMOA** telles que décrites respectivement dans le Livre blanc consacré à une politique régionale d'accès aux services énergétiques, adopté en 2006 et dans la décision n° 06 de l'UEMOA du 25 septembre 2009 qui fixe les objectifs stratégiques de l'Organisation de faire passer le taux d'électrification de la zone, de 17 % en 2007 à 80 % en 2020 et à 100 % en 2030.

**Le projet appuie également le gouvernement de la Côte d'Ivoire à répondre à ses engagements internationaux**, à savoir l'Objectif de développement durable 7 (ODD) et ses cibles 7.1 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et 7.b « D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, ... ». Il participe également à l'atteinte d'autres ODD, en ce sens qu'il contribue à la lutte contre la pauvreté, au développement économique et social du pays et qu'il aura des répercussions positives sur la santé, la sécurité, l'éducation, l'emploi, l'autonomisation des femmes, etc. (ODD 1, 5, 8,9, 10, 17).

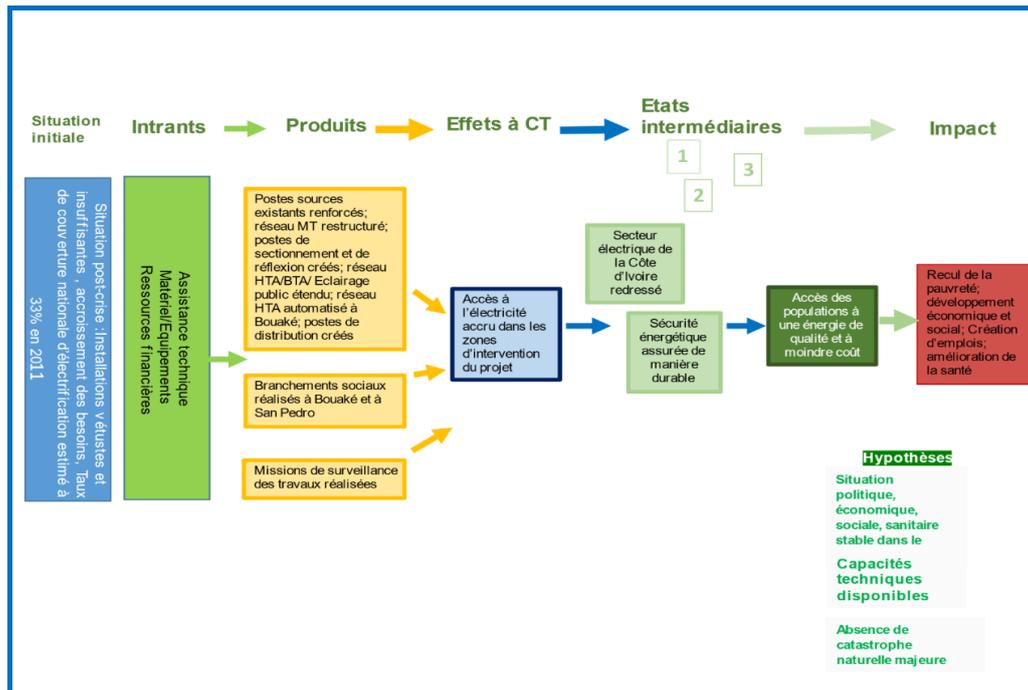
**Le projet matérialise l'intervention de l'UE** dans le secteur de l'énergie, **conformément au programme indicatif national (PIN) 2014-2020** concernant l'appui de l'UE à la Côte d'Ivoire dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED. Il s'inscrit dans la continuité d'actions de renforcement de réseaux

et d'électrification périurbaine et rurale, précédemment mises en œuvre par l'UE dans le secteur de l'énergie.

**Enfin, le projet répond aux besoins des populations.** En effet, les entretiens menés dans les sites d'intervention du projet ont confirmé leurs fortes attentes en matière d'accès à l'éclairage public pour leurs quartiers et l'accès à une électricité durable chez eux.

**La stratégie adoptée par le projet** et schématisée ci-dessous **a contribué à l'élimination des problèmes identifiés lors de sa conception.** En effet, en 2012, alors que 78% de la population ivoirienne vivait en zone urbaine, les taux de couverture électrique et de desserte n'étaient que de 34% et 25% respectivement<sup>9</sup>. Les populations des quartiers péri-urbains étaient celles qui vivaient dans les « zones d'ombre ». Celles qui y avaient accès, notamment via des branchements illicites disposaient d'une qualité de fourniture médiocre caractérisée par de nombreuses coupures et de baisses de tension. Le temps moyen de coupure (TMC) était de 48h25 en 2011 dont presque la moitié était due aux incidents de production et de réseaux et 8h21 aux délestages pour limite de capacités et insuffisance de production. La stratégie a été pertinente tout au long de la mise en œuvre du projet et le demeure encore aujourd'hui au vu d'une demande toujours croissante liée à l'extension continue des quartiers périurbains et aux zones rurales.

La théorie du changement du projet se présente comme suit :



<sup>9</sup> Source : rapports d'activités ANARE 2012 et 2019

**Taux de couverture** = nombre de localités électrifiées / nombre total de localités ; **Taux de desserte** = nombre de ménages ayant l'électricité / nombre total de ménages

Grâce à l'apport de financements pour l'acquisition de matériels/équipements modernes et des services d'assistance technique, le projet permet l'installation et le fonctionnement d'ouvrages électriques performants augmentant ainsi à la fois la quantité et la qualité des services électriques fournis ainsi qu'une acquisition facilitée de compteurs électriques individuels par les ménages des quartiers péri-urbains dans les zones d'intervention. Les bénéfices ainsi obtenus contribuent au redressement du secteur électrique ivoirien puis à la sécurité énergétique. Cette dernière permet aux populations d'accéder à moyen terme à une énergie de qualité et à moindre coût, ce qui devrait contribuer à terme à l'amélioration de la qualité de vie de ces populations en termes de sécurité, d'accès aux soins de santé, avec des conditions d'apprentissage facilitées pour les élèves et la réduction de la pauvreté grâce au développement socio-économique.

Le projet a été conçu principalement comme un projet technique. Les questions liées à l'égalité des sexes n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière à la conception du projet. **Le projet est considéré comme neutre du point de vue du genre. Dans la convention de financement, le marqueur Egalité Hommes/Femmes n'est pas un objectif ciblé.**

Les études d'impact environnementales et sociales ont été réalisées conformément à la loi ivoirienne en la matière.

En ce qui concerne le volet « Branchements sociaux », les quartiers ciblés abritent des populations défavorisées. Le critère de sélection utilisé par la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) porte sur le taux de couverture électrique qui devait être inférieur à 30%. **Aucun critère spécifique destiné à cibler les ménages les plus vulnérables n'a été défini.**

**La gouvernance du projet est complexe.** La CF n'a pas nommé les parties prenantes à associer au pilotage/suivi du projet. Elles sont en revanche clairement identifiées dans le manuel de procédures du volet « Branchements sociaux ». **Dans les deux cas, les autorités locales n'y figurent pas alors qu'elles ont un rôle important notamment en tant qu'interface avec les communautés.**

## **EFFICACITE**

Sept contrats de travaux (Lots 1 à 7), un contrat de service de surveillance des travaux (Mission de contrôle SOFRECO), un contrat de service d'audit technique et un contrat pour l'évaluation finale de la composante « Accès à l'électricité » ont été signés et réalisés. Une convention avec l'AFD a été signée en janvier 2017 et achevée comptablement fin décembre 2020.

A la date de la mission d'évaluation, tous les travaux/ouvrages relatifs au volet « Renforcement/extension » ont été achevés. **Les équipements sont fonctionnels à San Pedro** et les certificats de réception définitive ont été signés pour les trois lots concernés. **Les équipements fonctionnent à Bouaké mais il reste quelques réserves à lever d'ici la fin de l'année 2021.** Il s'agit également de régler le problème des 30 postes de distribution vandalisés<sup>10</sup>. Les travaux ont été réalisés conformément aux normes internationales en

---

<sup>10</sup> Sources : rapports de la Mission de contrôle, observations directes ; entretiens avec CI-ENERGIE à San Pedro et à Bouaké.

vigueur<sup>11</sup>. L'audit technique mené en 2019 s'est assuré de l'application de la norme ISO 9001/9002 pour les équipements fabriqués en usine. En revanche, il n'y a pas eu une telle exigence pour les travaux réalisés. La mission a constaté une faible sécurisation des postes.

### ABSENCE DE SECURISATION DES POSTES



42 |



### POSTE VANDALISE



43 |



**Le projet a permis un transfert technologique important.** Ceci grâce à l'introduction de télé-conduites SCADA, système de gestion facilitée de réseau, avec commande automatique, surveillance des lignes à distance, et de contrôle afin d'alléger les règles

<sup>11</sup> Confirmation de l'ingénieur en génie électrique de la mission d'évaluation et au vu de la nature peu grave des réserves soulevées lors de la réception des lots.

techniques de gestions des postes sources, des postes de distribution jusqu'aux lignes HTA et BT.

*Bouaké*

*San Pedro*



**Un total de 49 848 branchements sociaux sur les 40 000 prévus<sup>12</sup> a pu être réalisé dans les zones d'intervention du projet**, soit 15 326 branchements dans la ville de Bouaké et 34 522 à San Pedro sur la période 2019-2020. Ces branchements représentent 10% et 12% de la totalité des branchements effectués par le PEPT, en 2019 et 2020 respectivement. **D'un point de vue qualitatif, la mission d'évaluation a constaté des cas d'insuffisances** au niveau de certaines installations électriques domestiques qui n'étaient pas conformes aux règles de l'art en matière d'électricité et n'avaient pas fait l'objet d'un contrôle par l'agence SECUREL, selon les bénéficiaires rencontrés. Des niches abritant les compteurs étaient remplies de câbles en vrac, avec parfois des fils TH hors normes. Dans d'autres cas, les anciens branchements illicites n'avaient pas été démantelés. Certains compteurs étaient installés mais pas encore activés, etc.

**La mission de contrôle a soumis des rapports trimestriels et semestriels sur les activités réalisées au cours de la période** en précisant les ressources consommées, l'état d'avancement de chacun des lots et des difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet. Elle a en outre réalisé un audit Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE) à Bouaké à la demande du comité de pilotage (COFIL) en date du 20 juillet 2020, suite auquel des mesures de sécurité renforcées ont été préconisées au niveau des entreprises locales.

**Les tableaux ci-après résumant les principaux résultats obtenus** pour chacun des deux volets du projet :

<sup>12</sup> Rapports et entretiens avec l'AFD et CI-ENERGIE

Volet « Renforcement/Extension :

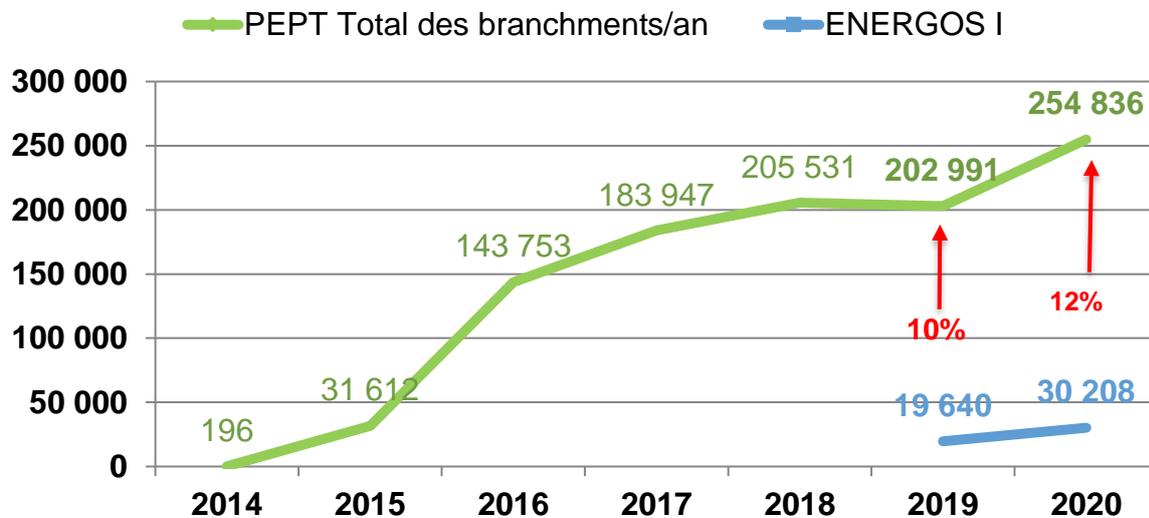
Lots	Description (Contrats initiaux + avenants)	Statut au 31 octobre 2021 (rapport mensuel Mission de Contrôle)	Observations de la mission <u>d'évaluation</u>
<u>Lot 1</u> Bouaké	<p><b>Poste Bouaké 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construction d'un nouveau bâtiment de commande et dispositif de télé-conduite du réseau de distribution</li> </ul> <p><b>Poste Bouaké 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux de rénovation et pose d'un dispositif de télé-conduite du réseau de distribution</li> </ul>	<p>La réception provisoire des ouvrages du lot 1 a été prononcée le 14 octobre 2021. La levée des réserves relevées a débuté et son achèvement est planifié pour le <b>30 novembre 2021</b>.</p> <p><u>Réserves émises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instabilité de la communication entre le mini-SCADA et les coffrets de télé-conduite</li> <li>▪ Dysfonctionnement des détecteurs des défauts aériens</li> </ul> <p>Formations prise en main sur le mini SCADA et sur les CCN HTA et HTB non dispensées</p>	<p><b>Poste Bouaké 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisé conformément aux règles de l'art en matière d'installation d'ouvrages électrique</li> <li>▪ Câblages, conduites électriques ainsi que les travaux connexes (génie civil et télécom, tous réalisés suivant les règles édictées.</li> </ul> <p><b>Poste Bouaké 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Non visité par la mission d'évaluation.</li> </ul>
<u>Lot 2</u> Bouaké	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 21 postes 22TS à construire</li> <li>▪ 49 postes 22TS à réhabiliter (10 à reconstruire)</li> <li>▪ 2 postes de réflexion en extension</li> <li>▪ 22 km de ligne aérienne HTA (remplacement de conducteur</li> <li>▪ 64,1 km de câbles souterrains HTA</li> <li>▪ 2 groupes électrogènes de 130kVA</li> <li>▪ 4 postes mobiles</li> </ul>	<p>La réception provisoire des ouvrages du lot 2 a été prononcée le 13 octobre 2021. La levée des réserves relevées a débuté et son achèvement est planifié pour le <b>30 novembre 2021</b></p> <p>Un projet d'avenant suite aux modifications résultant des études d'exécution et des travaux supplémentaires est en cours de signature</p>	<p>Les six (06) postes visités à travers les quartiers couverts par ENERGOS1 y compris le poste Source Bouaké 1 sont bien construits sur le plan génie civil et les installations électriques répondent aux prérequis et spécifications techniques édictés par les cahiers des charges soumis aux entreprises adjudicataires.</p> <p><b>Insuffisances constatées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En matière de sécurisation des postes de transformation (absence de cadenas, cadenas présents mais pas utilisés, porte fermée à l'aide d'une ficelle <a href="#">(voir photos)</a>)</li> <li>▪ 30 postes auraient été vandalisés. Dernier en date Poste 302 au feu de la pharmacie N'gattakro à proximité du Commissariat de police <a href="#">(voir photos)</a></li> <li>▪ En matière d'entretien autour des postes (envahissement par les herbes)</li> <li>▪ Leviers déclencheurs des sectionneurs d'un poste aérien sur les deux visités qui sont situés à un niveau très bas (moins de 1,75 mètres au-dessus du sol)</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>01 poste aérien H59 visité à Bouaké dans le quartier Sokura-Bahut n'est pas protégé par fils barbelés au-dessus du levier déclencheur du sectionneur ;</li> </ul>
<u>Lot 3 Bouaké</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 postes (3 type-réflexion et 3 de type 22TS)</li> <li>8 nouveaux départs d'artère 15kV</li> <li>15km de ligne aérienne</li> <li>21,6km de ligne souterraine</li> </ul>	La réception provisoire des ouvrages du lot 3 a été prononcée le 04 juin 2021. La levée des réserves a débuté mais a été stoppée suite à la démobilisation du personnel de l'entreprise sur le site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité du câblage des postes type-réflexion et excellent rendement électrique (d'après les témoignages des bénéficiaires).</li> <li>Installation des départs d'artère de 15 KV, des lignes aériennes et souterraines, conformément aux règles et conditions requises d'électricité et de transport du courant électrique.</li> <li>Kilométrage des lignes HTA et BT réalisé supérieur aux prévisions de la CF/ cibles du cadre logique du projet.</li> <li>Qualité des ouvrages réalisés</li> </ul>
<u>Lot 4 Bouaké</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>32 postes 22TS</li> <li>22 km de ligne aérienne HTA</li> <li>5,2 km de câbles souterrains HTA 31 zones de réseau BT : 31,6km de réseau BT souterrain,</li> <li>142,55km de câble BT aérien torsadé pour remplacer des câbles nus existants,</li> <li>144km de câbles BT aérien pour installation neuve</li> <li>4970 lampadaires avec accessoires</li> </ul>	Réception provisoire prononcée le 12 octobre 2021. La levée des réserves relevées lors de la réception provisoire a débuté et son achèvement est planifié le <b>23 décembre 2021</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constructions conformes aux prévisions et réalisées dans les règles de l'art.</li> </ul>
<u>Lot 1 San Pedro</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifications et additions au poste source</li> <li>Dispositifs de télé conduite SCADA des nouvelles installations et dispositifs de télé conduite du réseau de distribution</li> </ul>	Les réserves du lot 1 Bouygues ont été levées lors de la visite de la MdC en novembre 2021.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correction des dysfonctionnements des équipements de télé-conduite du réseau HTA. L'entreprise s'est engagée à faire le nécessaire dans un délai d'un mois après la visite de la MdC le 18 novembre 2021. Travail finalisé.</li> <li>Les installations du poste source ont été faites suivant les règles de l'art, de sécurité, d'esthétique respectant les normes d'électricité</li> </ul>
<u>Lot 2 San Pedro</u>	21 quartiers à électrifier comportant : <ul style="list-style-type: none"> <li>12 postes 22TS</li> </ul>	Réception définitive prononcée le 30 juillet 2021. Le <b>certificat de réception définitive signé</b>	Au niveau quantitatif, les réalisations ont dépassé les prévisions de départ qui

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 3 postes de réflexion</li> <li>▪ 2981 poteaux BT</li> <li>▪ 29 poteaux HTA</li> <li>▪ 124 km de câbles PRC pour réseau BTA</li> <li>▪ 2 km de conducteurs aérien</li> <li>▪ 1 km de câble souterrain HTA</li> <li>▪ 7.714 km de câble HE pour réseau BTA</li> </ul>	<p>par le MOE a été transmis à l'entreprise. Le bon fonctionnement du réseau a été constaté jusqu'à la fin de la période de garantie (1 an).</p>	<p>étaient de 14 quartiers soit une différence de sept (7). Ces ouvrages ont été faits en suivant toutes les règles édictées par les normes d'électricité, de l'art et de l'esthétique. Les témoignages reçus confirment que l'objectif de qualité a été atteint dans les différents quartiers visités tels que : la maternité de DAFCI ; le poste source de NABO, le poste du quartier Francophonie, le transformateur aérien de la Gendarmerie nationale (quartier Tribunal) ; le quartier Zimbabwe ; le quartier Soleil et les quartiers Bardot 14 et Bardot 17.</p>
<p><u>Lot 3 San Pedro</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 35,7 km de ligne aérienne HTA</li> <li>▪ 51 km de câble souterrain HT</li> </ul>	<p>Réception définitive prononcée le 30 juillet 2021. Le <b>certificat de réception définitive signé</b> par le MOE a été transmis à l'entreprise. Le bon fonctionnement du réseau a été constaté jusqu'à la fin de la période de garantie (1 an).</p>	<p>Idem.</p>

Volet Branchements sociaux :

ZONE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS PREVU (CF)	NOMBRE DE BRANCHEMENTS PREVU (AFD)	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS ENERGIOS 2019/2020	DE %
Bouaké	43,500	40,000	15,326	31%
San Pedro			34,522	69%
<b>TOTAL</b>	<b>43,500</b>	<b>40,000</b>	<b>49,848</b>	<b>+15%CF +25% AFD</b>



Source : Données de la CIE

Un certain nombre de facteurs ont influencé favorablement ou ont au contraire compliqué/ralenti la mise en œuvre du projet. Ce sont les suivants :

Facteurs positifs	Facteurs négatifs
Une forte volonté politique	Des capacités limitées des prestataires de services au niveau organisationnel, en matière de planification des travaux, suivi des activités des sous-traitants, préparation des décomptes et suivi des paiements, connaissances des procédures de l'UE et du FED, application des mesures du PHSE <sup>13</sup>
Des capacités managériales et techniques relativement bonnes du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre et une bonne appropriation du projet	Insuffisance et/ou absence du personnel clé pour la supervision des travaux et du matériel nécessaire à l'exécution des travaux <sup>14</sup>
La présence d'une mission de contrôle qui a assuré un encadrement et un suivi rapproché approprié des prestataires de service retenus	Deux accidents mortels à Bouaké
Une implication des autorités locales (mairies <sup>15</sup> , préfetures) et de la société civile (chefs de quartier, associations locales)	Pandémie du COVID-19

<sup>13</sup> Source : rapport d'audit technique réalisé en 2019 et rapports mensuels et semestriels de la mission de contrôle.

<sup>14</sup> Source : rapport d'audit technique réalisé en 2019 et rapports mensuels et semestriels de la mission de contrôle.

<sup>15</sup> La mairie de Bouaké a émis un arrêté municipal (n° 2018/01) portant création et attributions de la cellule d'exécution du projet d'appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire (ENERGOS I). Ses missions sont d'informer et de sensibiliser les personnes affectées par le projet ENERGOS, réaliser la libération effective des emprises et rendre compte des difficultés rencontrées au cours de l'exécution du projet au Comité de suivi, également créé par un arrêté.

### Le projet a indéniablement contribué à des changements transformationnels.

Les indicateurs d'effets définis dans la CF sont renseignés comme suit :

Indicateurs	SAN PEDRO			BOUAKE			TOTAL	
	Situation référence 2014	Cible en fin de projet	Réalisations 2021	Situation référence 2014	Cible en fin de projet	Réalisations 2021	Cible globale en fin de projet	2021
<b>Indicateurs d'effets</b>								
Nombre de nouveaux abonnés	22 298	+13 457	+25 556	76 529	+31 281	+13 500	+44738	+39 056
Nombre d'abonnés bénéficiant d'une connexion améliorée grâce à la réhabilitation (coupure, stabilité)		+8 919	+25 032		+38 269	+51 954	+47188	+76 986
Nombre de nouveaux abonnés bénéficiant de branchements sociaux (grâce au projet)	25 000	?	+26 556 /34 522 <sup>16</sup>	21 356	?	+13 543/ 15 326 <sup>17</sup>	Au moins 43 500	+40 099 + 49 848 d'après AFD
TMC			9 h 59			6 h 30	Baisse de 2h/an	

Source : rapport 8ème réunion COPIL (juillet 2021)

Les effets à court-terme observés dans les quartiers visités et/ou rapportés par les populations sont les suivants, par ordre d'importance en termes de citation :

- ❖ Une amélioration de la sécurité dans les rues grâce à l'éclairage public qui a permis la baisse des agressions, notamment envers les femmes, ainsi que celle des accidents corporels dans des quartiers sans aucune VRD
- ❖ Le développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes avec l'acquisition d'un réfrigérateur pour la fabrication et la conservation de jus de fruits et d'eau glacée
- ❖ Une amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves qui auparavant s'éclairaient à l'aide de lampes à pétrole pour étudier
- ❖ Un allongement de la durée d'ouverture des petits commerces établis dans le quartier, apprécié par les riverains et se traduisant par une augmentation des ventes quotidiennes pour le commerçant

<sup>16</sup> Source : AFD

<sup>17</sup> Source : AFD

- ❖ Un peuplement des nouveaux quartiers électrifiés avec installation de nouvelles familles et artisans (coiffeurs, ferronniers, couturiers, etc.)
- ❖ Une vie sociale plus dynamique (sorties dans le quartier, fréquentation des lieux de culte le soir ou tôt le matin, etc.)
- ❖ Une amélioration du pouvoir d'achat des ménages qui disposent d'une plus grande flexibilité et facilité pour leur dépense en énergie
- ❖ Une disparition des « revendeurs d'électricité illégaux »
- ❖ Un équipement des ménages en appareils électro-ménagers, télévision, radio, ventilateur qui améliorent leur qualité de vie et les tiennent mieux informés des actualités

Outre le fait que ces changements touchent l'ensemble de la population d'un quartier, les témoignages rapportés soulignent les **effets positifs en particulier sur les femmes et les jeunes**, en termes d'amélioration de la sécurité et d'activités génératrices de revenus.

*Acquisition d'appareils électriques (TV, radio) et d'un réfrigérateur pour la production de jus et d'eau glacée*



*Eclairage public et ouverture plus tardive des petits commerces*



Cependant, ces changements opérés n'ont pu être appréciés par la mission d'évaluation que d'un point de vue qualitatif, en l'absence de possibilité d'effectuer des enquêtes et de se référer à des indicateurs qui auraient été régulièrement renseignés.

Par ailleurs, l'électrification de certains quartiers péri-urbains a suscité un engouement auprès des populations vivant encore dans les « zones d'ombre » qui souhaitent également en bénéficier, mettant une pression forte sur les agents de la CIE.

**Le projet a engendré un effet levier** au moment de sa conception avec la mobilisation de ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour des actions similaires ou complémentaires. De même, en cours de mise en œuvre, un don additionnel dans le cadre du projet ENERGOS 2 et un prêt de l'AFD notamment dans les mêmes zones d'intervention, contribueront à l'atteinte des impacts du projet.

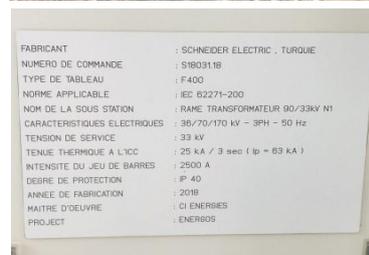
**En matière de communication**, deux missions de 4 jours ont été réalisées à San Pedro qui ont permis la production d'un film sur les réalisations du projet et de microcapsules de témoignages de bénéficiaires du projet. Ce matériel vidéo a été préparé en vue de la cérémonie d'inauguration des installations qui n'a pas encore eu lieu dans les deux villes du projet. Un plan de communication a également été élaboré avec CI-ENERGIES. De même, des activités de communication ont été prévues dans le cadre de la convention avec l'AFD donc notamment la production de plusieurs films. **La mission d'évaluation n'a pas eu accès à ce matériel vidéo.**

**Sur le plan de la visibilité de l'UE et/ou du projet, la mission d'évaluation a constaté que celle-ci était quasi-inexistante sur les ouvrages/matériels installés.** Une affiche en papier figurait sur deux postes de distribution visités dont l'une était illisible. Une cellule du poste source de San Pedro disposait d'une plaque métallique mentionnant le projet ENERGOS. La mission a également constaté la pose d'une borne en pierre avec le nom du projet à proximité d'un poste de distribution. Au niveau de la population, la majorité des personnes rencontrées ignorait que le projet était financé par l'UE.

## VISIBILITE



48 1



## EFFICIENCE

**Les fonds mis à disposition par l'UE à travers le FED ont été suffisants** pour couvrir les activités planifiées. A la date de décembre 2020, la situation financière du projet faisait état d'un taux d'exécution d'environ 79%. Ce taux s'explique par le fait que certaines activités n'étaient pas encore achevées (en matière de communication notamment) mais surtout que les décomptes des entreprises n'ont pas été facturés régulièrement, sur une base mensuelle, telle que stipulé dans les dispositions contractuelles.

Pour le volet « Renforcement/extension », **le recours à des appels d'offres pour le choix des prestataires de services a permis d'optimiser les coûts de réalisation des sept lots** (quatre à Bouaké et trois à San Pedro). Le reliquat du budget initial ainsi que le poste « provisions » ont permis de réaliser des travaux supplémentaires (en termes de postes de distribution, kilomètres de lignes électriques), dépassant ainsi les cibles attendues dans la CF et électrifiant ainsi davantage de quartiers, sans incidence sur le budget global total. Tel que vu précédemment, le volet « Branchements sociaux » a permis **l'installation de plus de compteurs qu'initialement prévus** en raison d'une demande plus importante de l'offre la moins onéreuse.

**Le projet a connu des retards dans la réalisation des activités.** En effet, au démarrage, les plans d'exécution ont dû être actualisés (les études de faisabilité ayant été faites plusieurs années auparavant) et prendre en compte des imprévus techniques. Les entreprises locales sélectionnées ne disposaient pas des capacités suffisantes sur les plans organisationnel et managérial, en particulier en ce qui concernait les procédures de l'UE et en termes de sécurité et prévention des risques. Outre les conséquences de la pandémie du COVID-19, deux accidents mortels à Bouaké et un incendie à San Pedro sont à déplorer malheureusement.

**L'appui de la mission de contrôle a été déterminante** dans l'atteinte des résultats du volet « Renforcement/extension » dans des délais acceptables, grâce à un encadrement et un suivi de proximité (réunions hebdomadaires, visites de terrain, déploiement d'experts-résidents)

des entreprises locales. Des formations notamment sur les procédures de sécurité et un appui à la facturation ont été assurés de manière régulière.

**En termes de synergies, les résultats du projet sont plus mitigés.** Bien que plusieurs projets similaires soient mis en œuvre en Côte d'Ivoire, la mission d'évaluation n'a pas eu d'élément lui permettant de conclure que des efforts de collaboration aient été recherchés sur le terrain. Elle a néanmoins constaté un effort de collaboration avec le projet de renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution (PRETD) de la Banque africaine de développement (BAD) à San Pedro qui est mis en œuvre par la même entreprise que celle du projet et quasiment dans les mêmes délais. En revanche, la mission a observé l'installation d'un double éclairage public d'une voie principale à San Pedro, l'un par le projet et le second par un projet d'infrastructure routière.

## **DURABILITE**

Le projet n'a pas développé de stratégie de durabilité per se mais a intégré l'appui d'une mission de contrôle qui a assuré un renforcement des capacités techniques et organisationnelles de CI-ENERGIES, de la CIE et des entreprises locales. Ces dernières ont bénéficié de formations notamment en matière de sécurité qui ne faisaient pas vraiment partie de leur culture d'entreprise et ont même d'ores et déjà ré-utilisé ces compétences acquises dans leur fonctionnement.

L'analyse de la durabilité des bénéfices produits par le projet, une fois ce dernier achevé, a été faite selon cinq dimensions en termes de risques :

### Risques financiers :

Sur ce plan, la république de Côte d'Ivoire jouit d'une forte crédibilité découlant de résultats économiques très satisfaisants ces dernières années. Le pays est en capacité de mobiliser de financements additionnels de la part de plusieurs partenaires techniques et financiers dans le secteur des infrastructures énergétiques.

La Côte d'Ivoire s'est dotée du fonds revolving PEPT par l'ordonnance n° 2018-809 du 24 octobre 2018. Ce fonds est alimenté par les financements des PTF, les redevances des usagers et les remboursements des bénéficiaires des branchements sociaux via la CIE. Au 10 juin 2021, la CIE avait encaissé 1,645 milliards de FCFA au titre des remboursements PEPT. Elle n'en a reversé que 1,043 milliards à CI-ENERGIES<sup>18</sup>. Le modèle d'affaires de la CIE ne permet de planifier de nouveaux branchements qu'à partir d'un montant disponible équivalent aux coûts de 25 000 branchements<sup>19</sup>. Aujourd'hui, le fonds n'est pas encore opérationnel.

---

<sup>18</sup> Source : Compte-rendu réunion du COPIL du 21 juillet 2021

<sup>19</sup> Source : entretien CI-ENERGIE

**Analyse du Volet « Branchements sociaux » :**  
**Offres proposées par le PEPT**

Offre	Milieu	Installations intérieures	Forfait TTC	Apport initial	Solde à Rembourser	Durée ans	Disjoncteur	Ampérage	Type CTR
A0	Rural	Installation intérieure existante	103 000	1 000	102 000	10	5-15	5A-10A-15A	Prépayé
A1	Rural	Installation intérieure 1 Pièce à réaliser	150 000	1 000	149 000	10	5-15	5A-10A-15A	Prépayé
A2	Rural	Installation intérieure 3 Pièces à réaliser	180 000	1 000	179 000	10	5-15	5A-10A-15A	Prépayé
A3	Rural	Installation intérieure 2 Pièces à réaliser	200 000	1 000	199 000	10	5-15	5A-10A-15A	Prépayé
B0	Urbain, Péri-urbain	Installation intérieure existante	150 000	1 000	149 000	5	5-15	5A-10A-15A	Prépayé
C0	Rural, Urbain, Péri-urbain	Installation intérieure existante	205 000	5 000	200 000	3	20/60	20-60A	Prépayé
C0	Rural, Urbain, Péri-urbain	Installation intérieure existante	205 000	5 000	200 000	3	20/60	20-60A	Post paid

Le compteur prépayé permet une gestion autonome du budget d'électricité et donc une grande flexibilité dans le choix de la quantité et de la fréquence d'achat d'énergie. Cependant, les populations ciblées par le PEPT sont fragiles, ont de faibles revenus, principalement issus de l'agriculture et de petites activités commerciales. Elles ont du mal à assurer des paiements constants qui permettraient les remboursements prévus en 5 ans.

En effet, afin de rembourser le coût du raccordement en 5 ans, un ménage devra rembourser 2 500 CFA + intérêts chaque mois. Cela signifie acheter suffisamment d'électricité pour couvrir ce coût. D'après nos entretiens, un ménage consacre en moyenne entre 1 000 et 1 500 FCFA par semaine voire par quinzaine, en fonction de ses disponibilités budgétaires. Il est par conséquent peu probable que les coûts soient remboursés dans les temps alloués prévus, ce qui entraîne des retards dans la planification de nouvelles connexions en raison du manque de financement.

Risques socio-politiques :

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire a retrouvé une quasi-stabilité politique (à l'exception de la crise électorale de 2020). Les élections législatives de mars 2021 se sont déroulées dans un climat d'apaisement. La politique d'électrification suscite un engouement et des attentes très fortes de la part des populations qui nécessitent cependant d'être anticipés et gérés localement afin d'éviter des mécontentements possibles.

Risques institutionnels/de gouvernance :

Le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire dispose de structures institutionnelles solides, ayant les capacités de s'adapter aux évolutions. Par ailleurs, le projet ENERGOS I a contribué à l'adoption de réformes dans le secteur. Le projet a contribué au renforcement des capacités des structures en charge, ce qui a permis d'ores et déjà une amélioration des performances du secteur, mesurable notamment par la baisse des plaintes des usagers enregistrées auprès de la CIE et des autorités locales.

Risques techniques :

**En ce qui concerne le volet « Renforcement/Extension »,** les ouvrages ont été réalisés conformément aux standards internationaux et le personnel a été formé en conséquent. **Les risques associés** portent essentiellement sur la sécurisation des postes HTA/BT afin d'éviter qu'ils soient vandalisés. De même, le système de support/poteaux en tubes galvanisés est à revoir afin d'assurer la sécurité électrique et la pérennité des lignes BT.

**Quant aux branchements sociaux,** ils n'ont pas tous été effectués dans les règles de l'art, ce qui pourrait engendrer une détérioration des compteurs par court-circuit, des incendies, des baisses d'intensité du courant électrique, des pertes par effet joule et des brûlures par contact. **Les insuffisances constatées sont les suivantes :**

Câblage en vrac dans l'enceinte des niches
Quasi-totalité des installations domestiques visitées non conformes aux règles de l'art
Compteurs branchés mais non activés/ section des câbles utilisés non appropriée
Bénéficiaires inscrits à la CIE mais pas encore desservis (selon les bénéficiaires rencontrés) ?
Absence de vérification par SECUREL de la conformité des installations domestiques (selon les bénéficiaires rencontrés)
Perception d'une absence de planification/programmation du déploiement des compteurs sociaux et du suivi post-installation
Absence de démantèlement des branchements illégaux dits « araignées »

**SECURISATION DES BRANCHEMENTS**



**SECURISATION DES NICHES**



**COMPTEURS NON ACTIVES**



Risques environnementaux :

Le projet n'a pas engendré d'impact significatif sur l'environnement, quelques nuisances ponctuelles tout au plus lors de la phase d'exécution. Il a cependant permis le transfert de technologies plus modernes qui ont amélioré les performances du secteur électrique, notamment en réduisant les pertes techniques. L'accroissement de l'efficacité énergétique va ainsi contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le projet a par ailleurs engendré une croissance de la demande qui pourrait se traduire par un recours accru aux énergies fossiles (gaz naturel). Afin d'y faire face, compte tenu du mix énergétique du pays, avec actuellement 66% d'énergies d'origine fossile et 34% d'énergies renouvelables en 2020<sup>20</sup>, et des effets potentiels du changement climatique sur le niveau d'eau des barrages,

<sup>20</sup> <http://www.mpeder.ci/energie/pages/energie-renouvelables>

des engagements en matière de développement des énergies renouvelables dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Côte d'Ivoire limité à 42%.

La mission d'évaluation a constaté une forte appropriation du projet par les autorités nationales. Des actions de sensibilisation des autorités locales et des populations ont été organisées mais il est difficile à ce stade d'évaluer si elles ont été suffisantes pour soutenir les objectifs à long terme du projet.

### **PESPECTIVES D'IMPACT**

Globalement, le projet est considéré par les différentes parties prenantes rencontrées et par la mission d'évaluation comme étant un succès. Le projet n'étant pas totalement achevé, des effets ont d'ores et déjà été observés dans ses zones d'intervention. Les risques identifiés étant considérés comme moyennement probables, les perspectives d'impact ont de fortes probabilités d'être atteintes.

Ces changements transformationnels attendus à plus long terme ne se matérialiseront que bien après la fin du projet et dépendront d'autres facteurs. Il s'agira d'une amélioration des conditions et de la qualité de vie dans les quartiers péri-urbains, avec un recul de la pauvreté, un meilleur accès aux soins de santé et du taux de réussite scolaire des enfants, une autonomisation des femmes et des jeunes grâce à des activités génératrices de revenus voire des créations d'emplois mais également un changement dans les modes de consommation (consommation accrue d'énergie, production de déchets, etc.) qui pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement.

Cependant, il est difficile de mesurer ces changements en raison de l'absence d'indicateurs permettant de les mesurer, à partir d'une situation de référence qui aurait été définie au démarrage du projet et en fonction de valeurs cibles à atteindre en fin de projet.

### **VALEUR AJOUTEE DE L'UE/ ETATS-MEMBRES**

Le principal avantage comparatif de l'UE par rapport aux états-membres est la mise à disposition du pays de ressources financières importantes sous forme de dons. De plus, l'UE, de par sa position, notamment à la tête du groupe des bailleurs de fonds, a permis des effets leviers auprès d'états-membres tels que la France et l'Allemagne.

En termes de procédures, la règle d'origine pour l'acquisition de biens et services s'applique à une liste plus large de pays éligibles, rendant les marchés plus compétitifs car ouverts à plus de fournisseurs.

La modalité d'exécution de gestion indirecte est appréciée par les parties prenantes nationales en ce sens qu'elle leur fournit une plus grande autonomie dans la mise en œuvre des projets.

### **COHERENCE DE L'ACTION**

L'objectif du projet est aligné sur l'objectif sectoriel de l'UE en Côte d'Ivoire tel que stipulé dans le PIN 2014-2020. L'UE a su établir une synergie au niveau de sa stratégie en identifiant conjointement avec des états-membres (France, Allemagne) des interventions complémentaires.

## 3. Conclusions et recommandations

---

### 3.1 Conclusions

#### APPRECIATION GENERALE

- ❖ Globalement, le projet est qualifié de « succès », à la fois par l'ensemble des parties prenantes rencontrées et par la mission d'évaluation au vu des réalisations achevées et des premiers effets (changements transformationnels) observés.

#### PERTINENCE

- ❖ **La pertinence du projet est jugée hautement satisfaisante**, car, au niveau international, le projet contribue aux engagements internationaux de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne l'Agenda 2030. Il est aligné sur les priorités de l'UE avec la Côte d'Ivoire. A l'échelle régionale, il est en phase avec les objectifs de la CEDEAO et de l'UEMOA dans le secteur de l'énergie. Il s'inscrit de manière très satisfaisante dans les priorités nationales déclinées dans les PND successifs sur la période 2012-2020 et enfin, répond directement aux besoins des populations qui n'ont pas encore accès à une énergie fiable et bon marché. La stratégie adoptée vise directement à éliminer la cause des problèmes initialement identifiés ; elle reste et demeure pertinente au vu de l'évolution de la demande en électrification qui continue d'augmenter. **En revanche**, le système de gouvernance proposé dans le projet est assez complexe et tend à cloisonner les composantes et volets. Les autorités locales n'y figurent pas alors qu'elles ont un rôle important notamment en tant qu'interface avec la population ; le marqueur Egalité Hommes/Femmes n'est pas un objectif ciblé par le projet au moment de sa conception et, au sein des quartiers, il n'y a eu de critères spécifiques visant les populations les plus vulnérables dont les femmes.

#### EFFICACITE

- ❖ **L'efficacité du projet est jugée satisfaisante en termes d'atteinte des produits attendus ...**

En effet, les cibles définies dans le cadre logique de la CF (en termes de nombre de postes HT/BT, kilométrage de lignes électriques, nombre de compteurs électriques prépayés) ont été dépassées, le projet a permis un transfert technologique important et un renforcement des capacités du personnel de CI-ENERGIES/CIE et des entreprises locales contractées, notamment en termes organisationnel, managérial ainsi que de sécurité et prévention des risques professionnels.

- ❖ **... et en termes de changements transformationnels (effets) déjà observés**, tels qu'observés par la mission d'évaluation et/ou rapportés par la population au niveau de la qualité de vie dans les quartiers périurbains et les logements.

- ❖ **Le projet a suscité un effet levier** en mobilisant des ressources additionnelles d'autres partenaires techniques et financiers destinées à concourir aux mêmes objectifs ou à les compléter
- ❖ **Le projet a été moyennement efficace sur le plan de la visibilité** qui, au moment de l'évaluation était quasi-inexistante : pratiquement aucune signalétique sur les ouvrages/matériels installés et méconnaissance quasi-généralisée de la population de l'origine des financements du projet.

## EFFICIENCE

- ❖ **L'efficacité du projet est satisfaisante** car les fonds mis à disposition de l'UE via le FED ont été suffisants pour couvrir l'ensemble des coûts y compris ceux liés aux travaux additionnels programmés par suite d'imprévus d'ordre technique. Ils ont été financés grâce au reliquat budgétaire disponible, sans aucune incidence sur le budget total et ce, découlant des retards pris par les entreprises locales dans l'exécution des activités du projet. Ils ont été partiellement compensés par un encadrement et un suivi de proximité de la Mission de contrôle.

## DURABILITE

- ❖ **La durabilité du volet « Renforcement/Extension » est jugée satisfaisante.** Bien que le projet jouisse d'une forte appropriation par les parties prenantes, **celle du volet « Branchements sociaux » pourrait être compromise** par les risques financiers et techniques qui peuvent se manifester si le fonds PEPT n'est pas opérationnel rapidement et si la CIE n'assure pas un suivi technique plus rigoureux de ses sous-traitants (finitions des branchements) et de la sécurisation des ouvrages BT, sans oublier le risque environnemental à plus long terme, lié aux effets du changement climatique sur la production hydro-électrique et un recours potentiel accru à des énergies d'origine fossile dans le mix énergétique.

## PROGRES VERS L'IMPACT

- ❖ **Les perspectives d'impact sont jugées très satisfaisantes** car le projet a contribué à accroître le nombre d'abonnés<sup>21</sup> qui ont accès à une électricité de qualité et à moindre coût. Cependant, il est difficile d'estimer dans quelle mesure il a contribué aux changements opérés, car d'autres projets interviennent en parallèle avec des objectifs similaires et que d'autres facteurs socio-économiques y contribuent. Par ailleurs, il est difficile à ce stade de mesurer l'impact du projet sur ces changements car ces derniers ne se matérialiseront que bien après la fin du projet.

---

<sup>21</sup> La mission d'évaluation n'a pas pu avoir accès aux statistiques propres aux sites d'intervention du projet

## VALEUR AJOUTEE DE L'UE PAR RAPPORT AUX ETATS-MEMBRES

- ❖ **La valeur ajoutée de l'UE par rapport aux Etats-membres est jugée très satisfaisante** dans le sens où elle mobilise des ressources importantes sous forme de dons, et de par sa position, permet des effets leviers auprès d'autres Etats-membres, offre une liste plus large de pays éligibles pour l'acquisition de biens et services, rendant les marchés plus compétitifs et octroie une autonomie plus grande aux pays en matière de gestion de projet.

## COHERENCE DE L'ACTION PAR RAPPORT AUX ETATS-MEMBRES

- ❖ **La cohérence du projet est satisfaisante** en raison de l'alignement de son objectif sur l'objectif dans le domaine de l'énergie de l'UE en Côte d'Ivoire, tel que stipulé dans le PIN 2014-2020, et de l'établissement de synergies au niveau stratégique grâce à l'identification d'interventions complémentaires avec différents Etats-membres (AFD, KfW).

## 3.2 Recommandations

### À l'attention de la DUE

- ❖ **Réaliser une analyse approfondie des parties prenantes au niveau central et local et définir leur rôle respectif dès la conception du projet.** En effet, cette analyse permettra de n'omettre aucune des parties prenantes dans un tel projet, en particulier les représentants au niveau local (autorités locales et société civile) qui ont un rôle d'interface très important avec la population, notamment en matière de sensibilisation et communication.
- ❖ **Intégrer la dimension Genre et la prise en compte des droits humains.** Même s'il s'agit d'un projet technique, celui-ci a des effets significatifs sur les droits humains et sur les questions d'égalité et d'équité entre les sexes qu'il s'agit de mesurer à l'aide d'indicateurs appropriés dans le cadre logique.
- ❖ **Organiser des formations des entreprises locales sur les procédures administratives et de gestion de l'UE avant ou dès le démarrage du projet.** En effet, la méconnaissance des procédures a engendré des retards dans le démarrage des activités et la facturation.
- ❖ **Veiller au respect de l'obligation contractuelle de visibilité de l'UE** en apposant un affichage durable du logo de l'UE et éventuellement celui du projet sur les sites du projet et sur les équipements/ouvrages financés par l'UE ;

### A l'attention du gouvernement ivoirien

- ❖ **Elaborer un cadre logique comprenant des indicateurs de résultats (produits, effets), SMART**, avec des situations initiales et des cibles à atteindre, ventilés par site d'intervention et ce, afin d'assurer un suivi plus efficace.
- ❖ **Mettre en place un mécanisme de coordination dans les sites d'intervention du projet** afin d'assurer de meilleures synergies et d'éviter des redondances éventuelles en raison de la multiplicité de partenaires et d'initiatives.
- ❖ **Rendre opérationnel le fonds revolving créé par ordonnance du 24 octobre 2018 pour assurer la continuité du PEPT**, en activant son alimentation avec les remboursements des usagers.
- ❖ **Réviser le modèle économique du fonds revolving PEPT en tenant compte de la réalité du terrain** (délais réels des remboursements qui sont actuellement irréguliers et dont les montants sont insuffisants). Afin d'assurer une plus grande efficacité et durabilité, le PEPT doit tenir compte de ces contraintes et s'assurer que la planification des nouveaux branchements est adaptée aux besoins des populations et à leur capacité de paiement.
- ❖ **Organiser des sessions de renforcements de capacités techniques des prestataires techniques (installateurs électriques contractant avec la CIE)** en vue d'améliorer les qualités de services sur le terrain
- ❖ **Envisager de signer des contrats de sous-traitances avec les entreprises installatrices d'équipements électriques** qui exécuteront tous les travaux d'extension réseaux, installation des compteurs domestiques etc.... afin de diminuer les lenteurs dans les prestations aux clients.
- ❖ Capitaliser les acquis du projet et en faire une large diffusion

### **3.3 Enseignements tirés**

- ❖ La Mission de contrôle a joué un rôle très important dans le projet en assurant la coordination des multiples parties prenantes qui incluent les entreprises locales, en facilitant leur collaboration et la communication entre elles ainsi qu'en fournissant un encadrement et des formations techniques.
- ❖ Le déploiement du personnel d'encadrement sur le terrain est indispensable à la bonne réalisation des travaux : les lots qui ont le mieux avancé sont ceux dont le chef d'équipe était présent de manière continue (Cf. Rapports SOFRECO)

- ❖ Le rôle des autorités locales comme interface entre le projet et la population est apparu comme critique pour le choix des quartiers d'intervention, la communication et la vulgarisation du projet.
- ❖ Des activités d'information et de sensibilisation insuffisantes et/ou irrégulières engendrent des attentes auprès des populations qui peuvent se révéler difficiles à gérer.

### **3.4 Bonnes pratiques**

- ❖ Création d'un guichet au siège de la CIE à San Pedro pour la réception des demandes de branchements afin d'éviter les pressions exercées par la population sur les équipes dédiées lorsqu'elles se rendent dans les quartiers.
- ❖ Suivi de proximité de l'avancement des travaux par la Mission de contrôle et encadrement des équipes sur le terrain pour renforcer les capacités institutionnelles, coordonner les différents intervenants et permettre une mise en œuvre plus efficace du projet.

## Annexe 2 : Cartes géographiques des lieux

### BOUAKE

QUARTIER  
MAROC

QUARTIER  
DAR ES  
SALAAM

QUARTIER  
TCHAD



QUARTIER  
SOKOURA

## SAN PEDRO



## Annexe 3 : Liste des personnes consultées

Semaine du 2 au 5 novembre				
Structure	Nom/fonction	Genre	Coordonnées	Jour/heure du RDV
DUE Abidjan				Mardi 2 novembre 2021 à 10h
Particip GmbH				Jeudi 4 novembre à 9h00
ONS/ Ministère des Finances				Absent
				Mardi 2 novembre à 14h30
Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie				Vendredi 5 novembre à 12h

CI-ENERGIES		Jeudi 4 novembre à 13h
AFD		Mercredi 3 novembre à 13h et vendredi 5 novembre à 11h
SOFRECO		Jeudi 4 novembre à 16h
EKDS		Mercredi 3 novembre à 11h
Semaine du 8 au 13 novembre Municipalité de Bouaké		Mercredi 3 novembre à 16h  Lundi 8 novembre 10h-12h

CI-ENERGIES, Centre régional technique		Lundi 8 novembre 13h30
Préfecture de police de Bouaké		Lundi 8 novembre 16h
CIE		Mardi 9 novembre 9h
Quartier DarEssalam 2		Mardi 9 novembre 16h

Visite nocturne du quartier Maroc		Mardi 9 novembre 18h30
Visite Poste Bouaké 1 et autres réalisations du projet		Mercredi 10 novembre 8h-10h
Quartier Maroc		Mercredi 10 novembre 17h-18h30
Quartier Sokoura		Jeudi 11 novembre à 16h
Municipalité de Bouaké (Debriefing)		Vendredi 12 novembre à 8h
CIE		Vendredi 12 novembre à 9h30

Quartier Tollakouadiokro Tchad		Vendredi 12 novembre à 16h30
CI-ENERGIES		Lundi 15 novembre 15h- 17h
CIE		Mardi 16 novembre 8h30
Préfecture de San Pédro		Mardi 16 novembre 10h
Mairie de San Pedro		
Quartier Bardot 16		Mardi 16 novembre à 15h45
Visite des réalisations du projet (poste source et postes transformation		Mercredi 17 novembre 21 8h-12h
Quartier DAFCI Visite du centre de santé urbaine		Mercredi 17 novembre à 13h

Quartier Bardot 14		Mercredi 17 novembre à 16h
Mission de Contrôle CI-ENERGIES-CIE-Bouygues		Jeudi 18 novembre Réunion de levée des réserves et réception définitive 9h – 12h30
Quartiers Soleil 1 et 2		Jeudi 18 novembre à 16h30
Quartier DAFCI		Jeudi 18 novembre à 18h
Mairie de San Pedro		Vendredi 19 novembre, 8h
BOUYGUES		Dimanche 20 novembre, 15h
ANARE		Lundi 22 novembre 11h

CI-ENERGIES		Lundi 22 novembre 12h30
DUE Abidjan		Mercredi 24 novembre 14h30 – 16h30

## **Annexe 4 : Liste des documents consultés**

---

### **Politiques/stratégies nationales/UE :**

- Plan National de Développement 2012-2015, République de Côte d'Ivoire, Février 2015
- Plan National de Développement 2016-2020, République de Côte d'Ivoire, Pas de date

### **Conventions/contrats :**

- Programme indicatif national pour la période 2014-2020, UE/République CI, Juin 2014
- Convention de Financement ENERGOS UE-République de Côte d'Ivoire, décembre 2015
- Convention de délégation UE/AFD, FED n°2016/38-429, Janvier 2017
- Protocole d'accord CI-ENERGIES\_CIE pour la mise en place d'un fonds revolving « Branchements sociaux AFD\_UE », février 2018

### **Comptes-rendus/ PV :**

- Compte rendu de la réunion d'information et de la visite de site de travaux à San Pedro, CCC CI-UE, janvier 2017
- Compte rendu de la visite de Bouaké, CCC CI-UE, mars 2017
- PV de réception provisoire Lot 3 San Pedro, Juin 2020
- PV de réception provisoire partielle Lot 2 San Pedro, Juin 2020
- Certificat de réception provisoire, Lot 3, Bouaké, Juin 2021
- Etat des réserves, Lot 3, Bouaké, Juin 2021
- Certificat de réception définitive, Lot 2, San Pedro, Juillet 2020
- Certificat de réception définitive, Lot 3, San Pedro, Juillet 2020
- Etats des réserves, Lot 1, San Pedro, Septembre 2020
- Certificat de réception provisoire, Lot 1, San Pedro, Septembre 2020
- Certificat de réception provisoire des travaux d'extension et de réhabilitation des postes sources et de télé conduite du réseau HTA à Bouaké, Octobre 2021
- Certificat de réception provisoire partielle des travaux d'extension et de réhabilitation des postes sources de Bouaké 1, Octobre 2021
- Liste des réserves, SOFRECO, Octobre 2021
- Certificat de réception provisoire partielle, Lot 2, Bouaké, Octobre 2021
- Etat des réserves, Lot 2, Bouaké, Octobre 2021
- Certificat de réception provisoire, Lot 2, Bouaké, Octobre 2021
- Certificat de réception provisoire partielle, Lot 4, Bouaké, Octobre 2021
- PV de réception provisoire, Lot 4, Bouaké, Octobre 2021
- Etat des réserves, Lot 4, Bouaké, Octobre 2021
- Compte-rendu 3<sup>ème</sup> réunion du COPIL, 30 mai 2018
- Compte-rendu 4<sup>ème</sup> réunion du COPIL, 18 avril 2019
- Compte-rendu 6<sup>ème</sup> réunion du COPIL, 22 juillet 2020
- Compte-rendu 7<sup>ème</sup> réunion du COPIL, 11 décembre 2020

- Compte-rendu 8<sup>ème</sup> réunion du COPIL, 21 juillet 2021
- Liste des participants 8<sup>ème</sup> réunion du COPIL
- Présentation Powerpoint réunion COPIL du 21 juillet 2021

#### **Rapports /Rapports d'activités :**

- Rapport d'activités, ANARE, 2012
- Rapport d'activités, ANARE, 2018
- Rapport d'activités, ANARE, 2019
- Avant-Projet-Sommaire, 11e FED Énergie Renforcement et extension du réseau de distribution d'électricité Bouaké, Direction Etudes et planification, CI-ENERGIES, Mars 2014
- Avant-Projet-Sommaire, 11e FED Énergie Renforcement et extension du réseau de distribution d'électricité San Pedro, Direction Etudes et planification, CI-ENERGIES, Mars 2014
- Manuel de procédures dans le cadre de la mise en place d'un fonds revolving « Branchements sociaux » AFD\_UE, MPEER, CI-ENERGIES, CIE, AFD, février 2018
  
- Rapport Audit de Sécurité, SOFRECO, octobre 2020
- Rapport mensuel, SOFRECO, janvier 2020
- Rapport mensuel, SOFRECO, novembre 2020
- Rapport mensuel, SOFRECO, juillet 2021
- Rapport mensuel, SOFRECO, septembre 2021
- Rapport mensuel, SOFRECO, octobre 2021
- Rapport semestriel, SOFRECO, juillet 2019
- Rapport semestriel, SOFRECO, décembre 2020
- Rapport semestriel, SOFRECO, juin 2021
  
- Rapport d'exécution intermédiaire n°1 (janvier-décembre 2019), AFD, février 2020
- Rapport d'exécution intermédiaire n°2 (janvier-décembre 2020, AFD, février 2021

#### **Documents financiers :**

- Rapport financier Branchements sociaux 1<sup>er</sup> au 20 novembre 2020
- Factures CIE PEPT/ AFD du 13 décembre 2019
- Situation financière du projet à fin décembre 2020
- Synthèse financement PEPT AFD Energos1 (Novembre 2018 – Novembre 2020), AFD, novembre 2021

#### **Etudes d'impact environnemental et social :**

- Constat d'impact environnemental et social des travaux de renforcement et de réhabilitation du poste source existant et de pose de réseau BT, Commune de San Pedro, Rapport provisoire, Natra Consultant, Avril 2017.
- Constat d'impact environnemental et social du projet de réhabilitation des postes sources existants et pose du réseau HTA et BT dans la commune de Bouaké, H&B consulting, Mai 2017.

#### **Evaluations/audits :**

- Rapport ROM du projet ENERGOS, EU-AU relations, West and East Africa, Avril 2019
- Rapport audit technique projet ENERGOS, GOPA-International Energy Consultants GmbH, Novembre 2019

**Autres :**

- Courrier CI-ENERGIES adressé à la CIE relatif au reversement par la CIE des remboursements clients AFD-UE, CI-ENERGIES, juin 2021

## Annexe 5 : Réponses détaillées aux questions d'évaluation

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p><b>Critère d'Evaluation 1 : Pertinence</b> : vérifier dans quelle mesure l'objectif spécifique de l'action est aligné aux besoins du pays, aux engagements globaux et aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds et correspond aux attentes des bénéficiaires ciblés</p>		
<p>1.1. Dans quelle mesure le projet ENERGOS I répond aux priorités nationales, régionales et globales, aux politiques/priorités de l'UE et aux attentes des bénéficiaires</p> <p>1.2. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été associées à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>1.3. Est-ce que la stratégie d'intervention du projet ENERGOS I contribue à l'élimination de la cause des problèmes identifiés ?</p> <p>1.4. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et émergence d'autres besoins et priorités ?</p>	<p>Références explicites de l'objectif spécifique du projet dans les politiques globales, régionales et nationales et stratégies des PTF</p> <p>Niveau d'alignement ou solidité du lien entre les résultats attendus du projet et les besoins des parties prenantes concernées</p> <p>Niveau de participation et d'inclusion des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du projet</p> <p>Notation Genre du projet : neutre, sensible, transformatif</p> <p>Analyse des indicateurs de performance selon les critères SMART</p>	<p>1.1 <u>Priorités nationales</u> : <b>PND 2012-2015</b> : Effet 7 "les populations bénéficient d'énergies de qualité et à moindre coût" / Résultat stratégique 2 : « La création de richesses nationales est accrue, soutenue, et ses fruits sont repartis dans l'équité ». [3 projets réalisés durant ce PND : Construction du barrage d'hydro-électrique de Soubré ; Programme Présidentiel d'Urgence/Volet Electrification ; Projet d'urgence de Réhabilitation du secteur d'Electricité (PURE)]. <b>PND 2016-2020</b> : Impact 1 : "l'environnement des affaires est attractif et l'économie compétitive" ; Effet 5 : "les besoins énergétiques de l'économie sont satisfaits" dont notamment par la réhabilitation et le développement des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité, de l'automatisme et la télé conduite des ouvrages électriques". <b>Programme Electricité pour Tous (PEPT)</b> adopté par le gouvernement le 27 mai 2014 avec pour objectif de faciliter l'accès des</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p>1.5. Est-ce que la stratégie du projet est toujours pertinente compte tenu de l'évolution du contexte ?</p> <p>1.6. Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes en termes de vulnérabilité ?</p> <p>1.7. Est-ce que les questions liées à l'égalité des sexes, à la protection de l'environnement et à la lutte contre le CC, aux droits de l'Homme ont bien été prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et les résultats du projet ? Est-ce qu'aussi bien les hommes que les femmes peuvent prétendre de manière égale, et au même niveau, aux bénéfices apportés par ce projet ?</p> <p>1.8. Jusqu'à quel point l'équipe du projet a défendu les principes d'égalité et de développement et a contribué à renforcer et répondre aux besoins des populations les plus désavantagées et vulnérables dans les zones d'implémentation ?</p>	<p>Analyse du cadre de suivi et de reporting mis en place</p>	<p>populations à l'électricité en assouplissant les formalités d'accès et en facilitant les modalités de paiement du coût de raccordement à l'électricité. Le PEPT vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 200.000 ménages par an pendant 5 ans.</p> <p><u>Priorités régionales :</u> <b>Document de politique de la CEDEAO et l'UEMOA</b> : "Livre blanc pour une politique régionale de Etats-membres de la CEDEAO sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et péri-urbaines pour l'atteinte des OMD (janvier 2006)" "Accroître l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines, afin de permettre d'ici 2015, à au moins à la moitié de la population en milieu rural et périurbain d'accéder aux services énergétiques modernes, ce qui représente une multiplication par quatre, par rapport au nombre de personnes desservies en 2005."</p> <p><u>Priorités globales :</u> <b>Le projet répond directement à l'ODD7</b> : Cible 7.1 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » et Cible 7.b "D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement,</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent".</p> <p><b>Il contribue également aux ODD 1,2,3,4,5,8,10 et 17</b></p> <p>(Contribue au développement économique et social, a des répercussions positives sur la santé, la sécurité, l'éducation, l'emploi, les communications).</p> <p>Politiques UE :</p> <p><b>PIN 2014-2020 concernant l'aide de l'UE à la Côte d'Ivoire dans le cadre du 11ème FED :</b></p> <p>L'intervention de l'UE dans le secteur de l'énergie vise, comme objectif général, à contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et à assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.</p> <p>L'objectif spécifique 1 : "Améliorer l'accès des populations à l'électricité, avec une meilleure répartition géographique, une qualité du service améliorée et un prix accessible de l'énergie fournie, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification". Résultat 1 :1 : Le nombre d'abonnés, désagrégé par genre, a augmenté, notamment en milieu rural et périurbain en respectant l'équité géographique et</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>communautaire dans les raccordements au réseau ; Résultat 1.2 : La qualité de la fourniture d'électricité est améliorée</p> <p><b>Attentes des bénéficiaires</b> : Les entretiens avec les populations des quartiers péri-urbains ont révélé une forte attente en matière d'accès à l'électricité, tant de la voirie pour des raisons de sécurité que des habitations pour une amélioration des conditions de vie des ménages et des conditions d'apprentissage des enfants, un développement d'opportunités économiques (AGR). Engouement et forte augmentation de la demande de branchements sociaux suscités par le projet et le PEPT.</p> <p>1.2. Le système de gouvernance proposé dans le projet ENERGOS I est assez complexe et tend à cloisonner les composantes et volets. La CF n'a pas identifié nommément les parties prenantes à associer au pilotage/suivi du projet. Elles sont en revanche clairement identifiées dans le manuel de procédures du volet "Branchements sociaux". Dans les deux cas, les autorités locales n'y figurent pas alors qu'elles ont un rôle important notamment en tant qu'interface avec la population.</p> <p>1.3. <u>Problèmes identifiés</u> : Taux de couverture national estimé à 33% en 2011 alors que 78% de la population vit en zone urbaine. Faible</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>accès à l'électricité des populations péri-urbaines et urbaines et/ou qualité en fourniture d'électricité médiocre caractérisée par des coupures de courant, des baisses de tension, etc.</p> <p>1.4/1.5 La stratégie qui vise le renforcement/extension du réseau et des branchements sociaux contribue directement à l'élimination du problème identifié. Elle est toujours pertinente pour faire face à une demande toujours croissante notamment en milieu péri-urbain et rural. Elle est en phase avec la Vision 2030 du Président de la République qui consiste notamment à "réduire de moitié le taux de pauvreté" et à "œuvrer pour de meilleures infrastructures dans tout le pays".</p> <p>1.6 Les quartiers ciblés abritent des populations défavorisées. Cependant, le critère de sélection utilisé était un taux de couverture inférieur à 30%. Le projet n'a pas défini de critères spécifiques destinés à cibler les ménages les plus vulnérables.</p> <p>1.7 A sa conception, le projet est considéré comme neutre vis-à-vis du genre. En effet, dans la CF, le marqueur Egalité Hommes/Femmes n'est pas un objectif ciblé par le projet ENERGOS I.</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>1.8 L'équipe d'évaluation n'a pas eu d'éléments probants qui lui permettraient de conclure que les principes d'égalité/équité aient été particulièrement défendus. Le projet a été essentiellement géré d'un point de vue technique. Néanmoins, et selon les entretiens avec les populations des quartiers, le projet a contribué au renforcement et à la satisfaction des besoins de nombreuses populations défavorisées et vulnérables dans les zones de mise en œuvre du projet.</p>
<p><b>Critère d'Evaluation 2 : Efficacité</b> : mesurer le niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés de l'action tant du point de vue quantitatif que qualitatif</p>		
<p>2.1. Quels sont les principaux résultats (produits) obtenus par le projet ?</p> <p>2.2. Dans quelle mesure l'effet attendu du projet a été atteint ?</p> <p>2.3. Quelles sont les facteurs ayant favorisé ou compliqué la réalisation de l'objectif spécifique du projet ?</p> <p>2.4. Comment les différentes parties prenantes perçoivent-elles la qualité des résultats atteints ?</p> <p>2.5. Quelle est la mesure du changement dans</p>	<p>Niveau d'atteinte des produits/effets escomptés</p> <p>Exemples concrets de réalisation</p> <p>Comparaison du niveau des indicateurs de performance du projet, avant sa mise en œuvre et après.</p> <p>Facteurs ayant appuyé ou empêché le projet d'atteindre les effets escomptés</p> <p>Degré de prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet (neutre, sensible, transformatif) avec exemples précis le cas</p>	<p>2.1 A la date de la mission d'évaluation, tous les travaux/ouvrages relatifs au volet « Renforcement/Extension » ont été achevés et selon les rapports de la MdC et nos visites de terrain, les équipements sont fonctionnels à San Pedro. Les équipements fonctionnent également à Bouaké mais il reste quelques réserves à lever encore d'ici la fin de l'année 2021 et à régler le problème des 30 postes de distribution vandalisés (photo transmise par la CIE de Bouaké). D'après les rapports de l'AFD et les entretiens avec CI-ENERGIE, un total de <b>49 848 branchements sociaux</b> sur les 40 000 prévus<sup>22</sup> ont pu être réalisés dans</p>

<sup>22</sup> 40 000 prévus par l'AFD, et 43,500 dans la CF

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p>les produits obtenus (en termes de d'implication des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables) ?</p> <p>2.6. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?</p> <p>2.7. Est-ce que le projet a permis un effet levier pour d'autres actions complémentaires ?</p> <p>2.8. Quelles sont les retombées de l'intervention ; prévues et imprévues, positives et négatives ; y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?</p> <p>2.9 Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été bien identifiées et associées au projet</p>	<p>échéant</p> <p>Analyse des effets du projet</p>	<p>les zones d'intervention du projet, soit 15 326 à Bouaké (31%) et 34 522 (69%) à San Pedro. La mission d'évaluation n'a pas été en mesure de s'assurer que les compteurs posés à Bouaké et à San Pedro dans les quartiers visités étaient bien ceux du projet ENERGOS 1, en raison de l'absence de signalétique apposée.</p> <p>2.2 Le projet a indéniablement contribué à accroître le nombre d'abonnés qui ont accès à une électricité de meilleure qualité (confirmé par les entretiens) et le nombre d'abonnés qui ont accès à une électricité à moindre coût via les branchements sociaux. D'après les données disponibles dans les rapports du COPIL, les cibles correspondantes ont été largement dépassées : 76 986 abonnés ayant une meilleure connexion au lieu des 47 188 attendus et 49 848 branchements sociaux au lieu des 43 500 minimums prévus.</p> <p>2.3 Les facteurs ayant influencé favorablement la réalisation de l'objectif spécifique du projet sont les suivants : 1) une forte volonté politique ; 2) des capacités managériales et techniques relativement bonnes du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre ; 3) la présence d'une mission de contrôle qui a assuré un suivi et un encadrement rapproché ;</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>4) une implication des autorités locales (mairie, préfecture) et de la société civile (chefs de quartier, associations locales). Les facteurs ayant compliqué la mise en œuvre du projet ont trait aux capacités limitées des prestataires de services (au niveau organisationnel, planification des travaux, suivi des activités des sous-traitants, élaboration des décomptes et suivi des paiements, connaissances des procédures FED, application des mesures du PHSE, insuffisance et/ou absence du personnel clé pour la réalisation des travaux et absence ou non-mobilisation du matériel nécessaire à l'exécution des travaux, selon les rapports de la MdC et du rapport d'audit réalisé en 2019). Ceci s'est regrettamment traduit par 2 accidents mortels à Bouaké. La pandémie du COVID-19 a, en 2020, ralenti l'avancement de certains travaux.</p> <p>2.4 Pour le volet « Renforcement/Extension », les travaux ont été réalisés conformément aux normes internationales en vigueur, ceci a été confirmé par l'ingénieur en génie électrique de la mission d'évaluation lors des visites de terrain et au vu de la nature des réserves soulevées avant la réception définitive des lots. L'audit technique mené en 2019 s'est assuré de l'application de la norme ISO</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>9001/9002 pour les équipements fabriqués en usine. En revanche, il n'y a pas eu une telle exigence concernant la réalisation des travaux. Le rapport signale que les entrepreneurs sélectionnés n'avaient pas déposé de « plan d'inspection et d'essais » propres aux équipements du projet pour vérifier la conformité à ISO 9001<sup>23</sup>. Pour le volet « Branchements sociaux », la mission d'évaluation a constaté des cas d'insuffisances sur le plan qualitatif au niveau des installations électriques domestiques, du câblage en vrac dans les niches avec des fils TH hors normes d'électricité (photos), et en matière de sensibilisation/information des quartiers sur le projet (entretiens avec la population).</p> <p>2.5 Les effets du projet touchent l'ensemble de la population mais notamment les femmes en termes de sécurité (grâce à l'éclairage public) et les jeunes en termes d'activités génératrices de revenus grâce à l'accès à l'électricité.</p> <p>2.6 Le projet a contribué indéniablement aux progrès réalisés (surtout sur le plan social et économique). En effet, l'électrification des</p>

<sup>23</sup> Source : Rapport d'audit technique du projet ENERGOS, Novembre 2019, INTEC/GOPA/DUE

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>quartiers et le branchement des ménages sont des résultats directs du projet mais il est difficile d'estimer dans quelle mesure il a contribué aux changements opérés, comme d'autres projets interviennent en parallèle avec des objectifs similaires et que d'autres facteurs socio-économiques y contribuent. De plus, il est difficile à ce stade de mesurer l'impact du projet sur ces changements car ces derniers ne se matérialiseront que bien après la fin du projet.</p> <p>2.7 Le projet a suscité des effets leviers dès sa conception : des ressources de la BEI ont été mobilisées pour des actions similaires et complémentaires. De même, un don additionnel du projet ENERGOS 2 et un prêt AFD, notamment dans les mêmes zones d'intervention, contribueront à l'atteinte de l'impact attendu du projet.</p> <p>2.8 <u>Effets sociaux</u> : Amélioration de la sécurité dans les rues avec diminution des accidents et des agressions envers les femmes notamment (<b>entretiens</b>) ; Peuplement et repeuplement des quartiers bénéficiant de l'EP et décongestionnement des autres quartiers (<b>entretiens</b>) ; Développement de la vie sociale (sorties, fréquentation de lieux de culte) (<b>entretiens</b>) ; Meilleures conditions</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>d'apprentissage des élèves/étudiants (utilisation de torches à pétrole auparavant) (<b>entretiens avec les femmes</b>) ; Equipement des ménages en appareils électro-ménagers, TV, ventilateurs, etc. qui améliorent la qualité de vie (<b>entretiens</b>)</p> <p><u>Effets économiques</u> : Allongement de la durée d'ouverture des petits commerces et installation de nouveaux métiers dans les quartiers (<b>entretiens, observations directes</b>) ; Activités génératrices de revenu pour les femmes à domicile (eau glacée, jus de fruits) (<b>entretiens, observations directes</b>) ; Disparition des « revendeurs illégaux d'électricité » dans les quartiers électrifiés (<b>entretiens</b>) ; Amélioration du pouvoir d'achat des ménages (dépenses d'électricité moins élevées, flexibilité et facilités dans le paiement, moins de renouvellement d'appareils endommagés) (<b>entretiens</b>)</p> <p><u>Effets environnementaux</u> : La composante 1 du projet n'a pas engendré d'impact significatif sur l'environnement, quelques nuisances ponctuelles tout au plus lors de la phase d'exécution.</p> <p>2.9 Le système de gouvernance proposé dans le projet ENERGOS I est assez complexe et tend à cloisonner les composantes et volets.</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		La CF n'a pas identifié nommément les parties prenantes à associer au pilotage/suivi du projet. Elles sont en revanche clairement identifiées dans le manuel de procédures du volet "Branchements sociaux". Dans les deux cas, les autorités locales n'y figurent pas alors qu'elles ont un rôle important notamment en tant qu'interface avec la population.
<p><b>Critère d'Evaluation 3 : Efficience</b> : mesurer la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) ont été transformés de façon économe en résultats. Une action est considérée efficace lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon économe pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.</p>		
<p>3.1. Le projet a-t-il utilisé ses ressources de la manière la plus économe possible pour atteindre ses résultats ? Une approche alternative aurait-elle été plus efficace ?</p> <p>3.2. Y-a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? si oui, quelles en sont les raisons ?</p> <p>3.3. Les contributions du donateur ont-elles été fournies tel que prévu ? Etaient-elles adéquates pour répondre aux exigences ?</p> <p>3.4. Quelles mesures ont été prises lors de la planification et de la mise en œuvre pour assurer que les ressources soient utilisées efficacement ?</p>	<p>Écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles</p> <p>Comparaison des fonds prévus et des fonds réellement utilisés</p> <p>Coûts compte tenu des résultats obtenus par rapport aux coûts de projets semblables par d'autres organismes</p> <p>Degré de prise en compte du genre et du droit de l'Homme dans la budgétisation (neutre, sensible, transformatif)</p> <p>Qualité des rapports de gestion basés sur les résultats (rapports sur l'état d'avancement, suivi et évaluation)</p>	<p>3.1 Le recours à des appels d'offres pour le choix des prestataires de services a permis d'optimiser les coûts de mise en œuvre des lots. Le reliquat du budget a été utilisé pour réaliser plus d'ouvrages et plus de kilomètres de lignes.</p> <p>3.2 La situation financière du projet communiquée à la mission d'évaluation faisait état d'un taux d'exécution d'environ 79% en date de décembre 2020. Ce taux s'explique en partie par le fait que certaines activités ne sont pas achevées (ex : communication) mais surtout que les décomptes des entreprises ne sont pas facturés régulièrement, sur une base mensuelle conformément aux dispositions du contrat et ce en raison de la non-maîtrise des</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p>3.5. Y-a-t-il eu des effets de synergie avec d'autres programmes/projets de l'UE/ pays/autres bailleurs ?</p> <p>3.6. Dans quelle mesure des ressources suffisantes ont-elles été mises à disposition pour la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration des droits de l'Homme ?</p> <p>3.7. Quel est le degré d'efficacité des procédures opérationnelles et du suivi du projet ?</p>	<p>Coûts associés au mécanisme d'exécution et à la structure de gestion par rapport aux autres solutions</p>	<p>procédures de l'UE en la matière par les entreprises (<b>entretiens MdC, entreprises</b>)</p> <p>3.2 Les retards dans l'exécution des activités ont été dus à des imprévus techniques à prendre en compte (mise à jour des études de faisabilité afin d'actualiser les plans d'exécution), des travaux additionnels planifiés, des capacités insuffisantes des entreprises contractées en termes d'organisation et de management (notamment leur méconnaissance des procédures UE en matière de sécurité), la pandémie du COVID-19, un incendie à San Pedro (Lot 1) et deux accidents de travail mortels à Bouaké (<b>rapports, entretiens</b>).</p> <p>3.3/3.4 Pour le volet « Renforcement/Extension », les fonds de l'UE mis à disposition ont été suffisants pour couvrir les coûts des travaux y compris ceux liés aux travaux supplémentaires (le poste "provisions"). Par conséquent, il n'y a eu aucune incidence financière sur le budget global. L'utilisation du reliquat (Budget – Valeur des contrats des lots) + ligne « Provisions ») a permis des réalisations (postes de distribution, kilomètres de lignes électriques) excédant les cibles attendues dans la CF, ce qui a par conséquent permis d'électrifier plus de</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>quartiers et de satisfaire en partie à une demande toujours croissante. La mise en place d'une mission de contrôle qui a assuré un suivi de proximité des entreprises sélectionnées (réunions hebdomadaires, visites de terrain) et leur a apporté l'appui pour pallier leurs manquements. En ce qui concerne le volet « Branchements sociaux », les fonds alloués à l'AFD ont permis de réaliser plus de branchements que le nombre prévu (<b>rappports ; entretiens</b>).</p> <p>3.5 L'équipe d'évaluation a noté un effet de synergie avec le projet PRETD<sup>24</sup> de la BAD à San Pedro, tous deux réalisés par la même entreprise quasiment dans les mêmes délais. Elle constatera en revanche une absence de synergie toujours à San Pedro avec un projet d'infrastructure routière (CAN 2023), ce qui a engendré un double éclairage public de la voie. (<b>Observations directes</b>).</p> <p>3.6 Le projet étant « neutre » du point de vue du genre, il n'y a pas eu de ressources dédiées à la promotion de l'égalité des sexes ni à l'intégration des droits de l'Homme.</p> <p>3.7 En raison des points 3.1, 3.3 et 3.4, la mise</p>

<sup>24</sup> Projet de renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution d'un montant de 137 820 000 Euros

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		en œuvre du projet est jugée satisfaisante.
<p><b>Critère d'Evaluation 4 : Durabilité</b> : vérifier dans quelle mesure les bénéfices résultant de l'action perdureront après la fin de l'intervention et sont susceptibles de résister aux risques.</p>		
<p>4.1. Est-ce qu'une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de capacité des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre ?</p> <p>4.2. Le projet a-t-il élaboré une stratégie de sortie ?</p> <p>4.3. Risques financiers : Quelle est la probabilité que des ressources financières ne soient pas disponibles une fois le projet achevé ? Existe-t-il des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que le projet touchera à sa fin ?</p> <p>4.4. Risques socio-politiques : Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet ?</p> <p>4.5. Risques institutionnels et de gouvernance : est-ce que les cadres juridiques et politiques, les structures et les processus de gouvernance dans</p>	<p>Preuve/qualité de la stratégie de durabilité</p> <p>Preuve/qualité des mesures prises pour assurer la durabilité</p> <p>Preuve de l'engagement des PTF, gouvernement et autres parties prenantes à soutenir financièrement les secteurs et les activités pertinents après l'achèvement du projet</p> <p>Niveau des dépenses renouvelables après l'achèvement du projet et sources de financement de ces dépenses</p> <p>Preuve d'engagement à travers l'existence ou l'adoption de lois</p> <p>Analyse de la capacité institutionnelle</p> <p>Analyse du plan de communication</p>	<p>4.1 Pas de stratégie de durabilité per se, élaborée mais l'appui de la MdC a permis un renforcement des capacités techniques et organisationnelles de CI-ENERGIE et de la CIE ainsi que celles des prestataires de services notamment en termes de planification, organisation et sécurité. Certains ont d'ores et déjà intégré ces nouvelles compétences dans leur approche. Selon la CIE et les autorités locales, l'amélioration des performances du secteur électrique peut se mesurer notamment par la baisse des plaintes des usagers (auprès de la CIE et des autorités locales). <b>(Entretiens/revue documentaire)</b></p> <p>4.2 Pas de stratégie de sortie</p> <p>4.3 <u>Risques financiers</u> : La république de Côte d'Ivoire jouit d'une crédibilité et est en capacité de mobiliser les financements de plusieurs PTF (BAD, BM, KfW, AFD...) dans le secteur des infrastructures énergétiques. La création du fonds PEPT par l'ordonnance n° 2018-809 du 24 octobre 2018 qui serait alimenté par</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p>lesquels le projet présente des risques qui peuvent compromettre la durabilité des résultats du projet ? Est-ce qu'il existe une capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) pour assurer la continuité ?</p> <p>4.6. Risques environnementaux : Existe-t-il des risques environnementaux susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet ? Existe-t-il des résultats de projet susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'environnement, lesquels, à leur tour, pourraient affecter la durabilité des résultats du projet ?</p> <p>4.7. Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par le gouvernement et autres acteurs clés) soient insuffisants pour permettre le maintien des résultats obtenus ? Est-ce que les différentes parties prenantes voient qu'elles ont intérêt à ce que les résultats du projet durent ?</p> <p>4.8. La sensibilisation du public et des parties prenantes a-t-elle été suffisante pour soutenir les objectifs à long terme ?</p>		<p>d'autres financements provenant de PTF et des remboursements des usagers via la CIE. Au 10 juin 2021, la CIE a encaissé 1,645 milliards de F CFA au titre des remboursements PEPT. Elle a reversé 1,043 milliards à CI-ENERGIES. Il lui reste à reverser 602 millions de FCA sur la somme encaissée. Les sommes reversées par la CIE devraient être redéployées pour le financement de nouveaux branchements (source : CR réunion COPIL du 21 juillet 2021). Les populations des branchements sociaux sont fragiles et ont de faibles revenus, ce qui rend difficile d'assurer des paiements constants qui permettraient les remboursements prévus en 5 ans, créant des retards dans la planification des nouveaux branchements par manque de financement.</p> <p>4.4 <u>Risques socio-politiques</u> : Depuis 2011, le pays a retrouvé une quasi-stabilité politique (crise électorale en 2020), législatives de mars 2021 dans un climat d'apaisement. La politique d'électrification suscite un engouement des populations et une explosion de la demande qui nécessite d'être gérée localement.</p> <p>4.5 <u>Risques institutionnels/de gouvernance</u> : Le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>dispose de structures institutionnelles solides, ayant les capacités de s'adapter aux évolutions. La composante 1 du projet ENERGOS I a contribué au renforcement de leurs capacités (techniques, organisationnelles, etc.) ce qui a permis une amélioration de la performance du secteur, mesurée notamment par la baisse des plaintes des usagers (auprès de la CIE et des autorités locales).</p> <p><u>Cependant, au niveau technique :</u> <u>Volet « Renforcement/Extension »</u> Des ouvrages conformes aux standards internationaux ont été installés et devront perdurer moyennant un personnel compétent et formé et une maintenance régulière pour assurer un bon fonctionnement. Les postes HTA/BT doivent être sécurisés de manière appropriée afin d'éviter les actes de vandalisme. De même, le système de support/poteaux en tubes galvanisés est à revoir afin d'assurer la sécurité électrique et la pérennité des lignes BT.</p> <p><u>Volet « Branchements sociaux »</u> Les branchements sociaux n'ont pas tous été réalisés dans les règles de l'art (câblage en vrac dans les niches, la plupart des niches non fermées, fils TH inappropriés et section de</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>câbles inadaptée, persistance des « araignées », poteaux mal fixés...), ce qui peut engendrer une détérioration des compteurs par court-circuit, incendie, brûlures par contact, baisse d'intensité du courant électrique, pertes par effet joule...</p> <p>4.6 <u>Risque environnemental</u> : Le projet n'a pas engendré d'impact significatif sur l'environnement, quelques nuisances ponctuelles tout au plus lors de la phase d'exécution. Elle a permis le transfert de technologies modernes qui ont amélioré les performances du secteur (notamment en réduisant les pertes techniques) et accru son efficacité énergétique donc contribuant à la réduction des émissions de GES. La composante 1 du projet a par ailleurs engendré une croissance de la demande qui, compte tenu du mix énergétique du pays (66% d'énergies fossiles et 34% d'énergies renouvelables en 2020<sup>25</sup>), des impacts potentiels du CC sur le niveau d'eau des barrages et des engagements CDN en matière d'ER qui se situent à 42%, pourrait se traduire par une augmentation des émissions de GES due au recours accru au gaz naturel pour y faire face.</p>

<sup>25</sup> <http://www.mpeder.ci/energie/pages/energie-renouvelables>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
		<p>4.7 La mission d'évaluation a constaté une forte appropriation du projet de la part des autorités nationales qui devraient faire le nécessaire pour que les bénéfices acquis perdurent.</p> <p>4.8 Une sensibilisation a été faite à la fois pour le Volet « Renforcement/Extension » avec les autorités locales (mairie, préfecture), et le volet « Branchements sociaux » avec les populations (chefs des quartiers, organisations de jeunesse). À ce stade, il est difficile d'évaluer s'il a elle été suffisante pour maintenir les objectifs à long terme.</p>
<p><b>Critère d'évaluation 5 : les perspectives d'impact</b> : ce sont les changements transformationnels d'ores et déjà observés ou attendus à la suite de la mise en œuvre de l'action, autrement dit, ce qui reste quand le projet est achevé</p>		
<p>5.1. Quels sont les changements potentiels (positifs ou négatifs) observables à long terme de la mise en œuvre du projet ?</p> <p>5.2. Quels changements transformationnels peuvent/pourront être attribués au projet ?</p>	<p>Analyse de l'impact du projet</p>	<p>5.1 <u>Changements transformationnels attendus à LT</u> : Recul de la pauvreté ; développement économique et social avec création d'emplois ; amélioration de la santé ; amélioration du taux de réussite scolaire mais également augmentation de la demande et modification des modes de consommation qui devront se</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
<p>5.3. Quels sont les effets sociaux, économiques, environnementaux et autres, à court terme ou à moyen terme produits ou susceptibles d'être produits par le projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Impact environnemental : dans quelle mesure le projet a ou va contribuer à des changements de l'état de l'environnement ?</li> <li>○ Impact économique : dans quelle mesure le projet a ou va contribuer à des changements de performances économiques (finances, recettes, économies ou dépenses) d'individus, de groupes et d'entités ?</li> <li>○ Impact social : dans quelle mesure le projet contribue-t-il aux changements de capacités des individus, des groupes et des entités de la société, y compris les groupes vulnérables, créant ainsi des emplois et un accès à l'éducation et à la formation.</li> </ul>		<p>traduire par un recours accru aux énergies fossiles, ce qui pourrait engendrer un impact environnemental en termes d'émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>5.2 Il est difficile à ce stade de mesurer l'impact du projet sur ces changements attendus car ces derniers ne se matérialiseront que bien après la fin du projet et dépendent également d'autres facteurs.</p> <p>5.3 Voir 2.8 plus haut.</p>
<p><b>Critère d'évaluation 6 : Valeur ajoutée de l'UE</b> : il s'agit d'évaluer dans quelle mesure l'action a apporté des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres</p>		
<p>6.1. Quelle est la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de l'intervention de l'UE ?</p>	<p>Perception motivée des parties prenantes sur la VA/ avantage comparatif de l'UE/ seule intervention des Etats-membres</p>	<p>6.1 L'UE met à disposition du pays de ressources importantes sous forme de dons. De par sa position, elle permet les effets leviers auprès des états-membre tels la</p>

Questions évaluatives	Indicateurs d'évaluation	Réponses aux questions
	Exemples de VA/ avantages comparatifs apportés par les interventions du projet de l'UE	France, l'Allemagne. La règle d'origine pour l'acquisition de biens et services s'applique à une liste plus large de pays éligibles (vs le seul pays donateur) rendant ainsi les marchés plus compétitifs ( <b>Revue documentaire, entretiens</b> ). La modalité d'exécution de gestion indirecte est appréciée des parties prenantes nationales en ce sens qu'elle fournit une certaine autonomie aux institutions nationales ( <b>Entretiens</b> )
<b>Critère d'évaluation 7 : Cohérence de l'action</b> : il s'agit d'évaluer dans quelle mesure l'action est cohérente avec la stratégie de l'UE dans le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres ?		
7.1. Quel est le degré de cohérence de l'objectif du projet avec la stratégie de l'UE dans le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire et avec ses autres politiques et celles des États-membres tels que l'Allemagne (GIZ, KfW et la France (AFD) ?	Examen de la fréquence d'interventions redondantes, conformes, incompatibles, synergiques  Degré de convergence entre l'objectif du projet et les objectifs sectoriels	7.1 L'objectif du projet est aligné sur l'objectif sectoriel de l'UE en Côte d'Ivoire tel que stipulé dans le PIN 2014-2020. L'UE a su établir une synergie au niveau de sa stratégie en identifiant des interventions complémentaires avec différents États membres (AFD, KfW). ( <b>Entretiens et revue documentaire</b> )

## Annexe 6 : Termes de référence

### TERMES DE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUES

Evaluation du projet d'appui au secteur de l'énergie de Côte d'Ivoire/ENERGOS I:

Evaluation finale de 7 lots travaux à San Pedro (3 lots) et Bouaké (4 lots)

Contrat Cadre SIEA 2018 - LOT 2 – Infrastructure, sustainable growth and jobs

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

Demande de prestation CRIS N° 2019/411046 – Version1

Pouvoir adjudicateur : Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	<b>2</b>
1.1	CONTEXTE DU PAYS / DE LA REGION / DU SECTEUR CONCERNE(E) .....	2
1.2	L'ACTION A EVALUER .....	2
1.3	PARTIES PRENANTES DE L'ACTION .....	4
1.4	AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES .....	4
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE</b> .....	<b>4</b>
2.1	OBJECTIF DE L'ÉVALUATION .....	5
2.2	SERVICES REQUIS .....	6
2.3	PHASES DE L'ÉVALUATION ET LIVRABLES REQUIS .....	7
2.4	ORGANISATION DU CONTRAT SPÉCIFIQUE ET METHODOLOGIE (OFFRE TECHNIQUE) .....	11
2.5	GESTION ET PILOTAGE DE L'ÉVALUATION .....	11
2.6	LANGUE DU CONTRAT .....	12
<b>3</b>	<b>EXPÉRIENCE REQUISE</b> .....	<b>12</b>
3.1	NOMBRE D'ÉVALUATEURS ET NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL REQUIS PAR CATEGORIE .....	12
3.2	EXPERTISE REQUISE .....	13
3.3	PRESENCE DE L'EQUIPE DE GESTION POUR LE BRIEFING ET/OU LE DEBRIEFING .....	13
<b>4</b>	<b>LIEU ET DURÉE</b> .....	<b>13</b>
4.1	PERIODE DE DEMARRAGE .....	13
4.2	DURÉE PREVUE DE LA MISSION EN JOURS CALENDRIER .....	13
4.3	PLANIFICATION, Y COMPRIS LA PERIODE DE NOTIFICATION POUR LE PLACEMENT DE PERSONNEL .....	13
4.4	LIEU(X) DE LA MISSION .....	14
<b>5</b>	<b>LE RAPPORT</b> .....	<b>14</b>
5.1	CONTENU, DURÉE ET REMISE .....	14
5.2	UTILISATION DU MODULE ÉVAL PAR LES ÉVALUATEURS .....	15
5.3	COMMENTAIRES SUR LES LIVRABLES .....	15
5.4	ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU RAPPORT FINAL ET DU RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	15
5.5	LANGUE .....	15
5.6	NOMBRE D'EXEMPLAIRES DU RAPPORT .....	16
5.7	FORMAT DES RAPPORTS .....	16
	<b>ANNEXE I : CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES</b> .....	<b>17</b>
	<b>ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'EQUIPE D'ÉVALUATION</b> .....	<b>18</b>
	<b>ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>19</b>
	<b>ANNEXE IV: PLAN DE TRAVAIL</b> .....	<b>22</b>
	<b>ANNEXE V : GRILLE D'ÉVALUATION</b> .....	<b>23</b>
	<b>ANNEXE VI : MATRICE CADRE LOGIQUE (LOGFRAME) DE LA(LES) ACTION(S) ÉVALUÉE(S)</b> .....	<b>28</b>

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte du pays / de la région / du secteur concerné(e)

Pays d'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire a une population estimée à 24 millions en 2017 avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 2,4% par an. Avec ce taux et sous l'effet de la migration sous-régionale, un doublement de la population est attendu d'ici 2050. Le pays connaît une urbanisation accélérée et près de la moitié de la population vit actuellement en zone urbaine<sup>1</sup>.

L'économie du pays est fondée sur l'agriculture, dont le secteur emploie les deux tiers de la population active. Le taux de croissance du PIB moyen annuel est de 8% entre 2011 et 2018. Le pays a connu une décennie de crise de 2002 à 2011 qui avait impacté profondément les conditions de vie des populations. L'indice de développement humain a été fortement dégradé : la Côte d'Ivoire est passée du 154ème rang sur 174 pays en 1999 au 170ème rang sur 189 pays en 2018.

Le Gouvernement a adopté en 2015 un ambitieux Plan National de Développement (PND) 2016-2020 qui couvre tous les secteurs d'activités avec une vision de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

A partir de ce plan, il a été mis en place une politique nationale de l'énergie visant à mettre à la disposition des industries et des populations, une énergie abondante, de bonne qualité et bon marché et qui intègre les besoins nationaux ainsi que ceux de la sous-région ouest africaine. Elle vise aussi à assurer progressivement l'équilibre financier du secteur de l'électricité en particulier et de toute son économie en général.

Le secteur de l'électricité en CI était régi par la Loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire. La loi portant code de l'électricité adoptée le 27 février 2014 par l'Assemblée Nationale traduit la volonté de l'Etat de l'ouverture à d'autres segments que la production (libéralisé depuis 1985) à la concurrence en définissant le nouveau cadre institutionnel et de régulation pour les investissements dans le secteur. La loi a parmi de promouvoir le développement des énergies nouvelles et renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Le cadre réglementaire associé au nouveau code de l'électricité est en cours de mise en place.

Toutes ces réformes ont contribué à assurer la soutenabilité financière du secteur, l'apurement des arriérés des producteurs indépendants et l'investissement dans la capacité de production. En conséquence, la puissance installée a connu une augmentation fulgurante de 56 % entre 2011 et 2018 pour atteindre 2 200 M W. La couverture en électricité rurale est également passée de 33 % à 54 % de la population rurale pendant la même période.

Le pays demeure un partenaire clé sur le marché régional de l'électricité avec son réseau électrique d'interconnexion avec le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Togo et bientôt avec les pays de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Liberia et Sierra Leone).

---

<sup>1</sup><http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations= CI>

Dans le cadre de partenariat avec les bailleurs, en septembre 2014, la Côte d'Ivoire, la France et l'Union Européenne ont signé une déclaration conjointe visant une coopération renforcée dans le domaine de l'énergie.

## 1.2 L'action à évaluer<sup>2</sup>

<b>Titre de l'action à évaluer</b>	<b>Projet d'appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire-ENERGOS1</b> <input type="checkbox"/> Travaux de renforcement et extension des réseaux dans la ville de San Pedro : lot1, lot2 et lot3 <input type="checkbox"/> Travaux de renforcement et extension des réseaux dans la ville de Bouaké : lot1, lot2, lot3, lot4
<b>Budget de l'action à évaluer</b>	<input type="checkbox"/> 60 750 000 € (budget global convention) <input type="checkbox"/> 50 696 106 € HT (montant des actions à évaluer y compris avenants)
<b>Numéros CRIS des actions à évaluer</b>	<input type="checkbox"/> DECISION CRIS N°37943/ Contrats CRIS <input type="checkbox"/> N°387006 <input type="checkbox"/> N°386979 <input type="checkbox"/> N°387003 <input type="checkbox"/> N°387145 <input type="checkbox"/> N°037943 <input type="checkbox"/> N°389102 <input type="checkbox"/> N°387216
<b>Dates de l'action à évaluer</b>	<input type="checkbox"/> Début : 17/07/2017 <input type="checkbox"/> Fin : 31/08/2021

Dans le cadre du Programme Indicatif National (PIN 11<sup>ème</sup> FED) 2014-2020 signé en Juin 2014, l'Union européenne s'est engagée, à travers la composante Energie, à contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et à l'accompagner à assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût. Spécifiquement, le PIN prévoit comme objectifs de :

1. Améliorer l'accès des populations à l'électricité, avec une meilleure répartition géographique, une qualité du service améliorée et un prix accessible de l'énergie fournie, tout en assurant un dispositif durable de gestion et de financement de l'électrification ;
2. Accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'électricité ;
3. Améliorer l'efficacité énergétique.
4. Appuyer le cadre institutionnel et légal pour une meilleure maîtrise du secteur ;

Le programme d'appui au secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire (ENERGOS), dont la convention de financement a été signée le 4 Décembre 2015, est cofinancé sous forme de don par le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement et sous forme de prêt par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant total estimé de 117,7 millions d'EUR. Il est articulé selon trois (3) composantes :

### 1 Accès à l'électricité :

- 1.1. Travaux de réhabilitation, renforcement et extension des réseaux de distribution dans les zones péri-urbaines des villes de Bouaké, San Pedro et Abidjan.

<sup>2</sup> Les projets et programmes à évaluer sont ci-après dénommés 'actions'.

1.2. Réalisation de branchements sociaux.

2 Sécurité d'alimentation électrique – Efficacité énergétique :

- 2.1. Renforcement de la conduite du système électrique national par la création d'un nouveau centre de dispatching national, la mise à jour et la modernisation de la télé-conduite des ouvrages du réseau de transport et de distribution d'électricité.
- 2.2. Réalisation d'un programme d'éclairage public efficace par le remplacement de lampes à faible efficacité par des lampes SHP plus économes sur l'ensemble du territoire.

3 Appui institutionnel :

Appui à la gouvernance du secteur en créant un cadre institutionnel, réglementaire et financier propice aux interventions du secteur privé, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. En effet, ce projet prévoit l'accompagnement à l'élaboration des textes réglementaires d'application du code de l'électricité en vue notamment de permettre la libéralisation de la production, de la distribution et de la vente d'électricité en particulier dans les zones hors réseaux. Il est porté aussi une attention particulière sur le développement des programmes d'accès des populations à l'électricité en milieu rural et périurbain, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables dans la production d'énergie, tels que spécifiés dans les objectifs spécifiques du secteur "Energie" dans le PIN

Compte tenu de la diversité des actions et surtout de leurs états d'avancement disparates, l'évaluation va porter sur les projets des travaux qui sont en fin de cycle. Il sera procédé par la suite à l'évaluation à mi-parcours des actions qui ont un démarrage récent c'est à dire en début 2019 (cas de l'appui institutionnel) ou dont le démarrage est en cours de préparation (branchements sociaux).

En outre, l'évaluation va concerner exclusivement les volets qui sont financés par les ressources du FED. Il s'agit principalement du volet relatif à l'accès à l'énergie pour la ville de Bouaké et San Pedro, et du volet appui institutionnel (assistance technique et mission de contrôle).

**1.3 Parties prenantes de l'action**

Les principales parties prenantes du secteur de l'énergie sont :

- Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables (MPEDER) à travers la Direction générale de l'Énergie.
- La Société des Énergies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), structure à laquelle l'Etat a délégué (décembre 2011) la gestion administrative, financière et comptable du patrimoine du sous-secteur de l'électricité, et la maîtrise d'œuvre des investissements du secteur de l'électricité.
- L'Autorité nationale de Régulation du Secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI), organe de régulation du secteur.
- Les municipalités d'Abidjan, de Bouaké et San Pedro

**1.4 Autres informations disponibles**

Les procès-verbaux des réunions du comité de pilotage des programmes, le rapport ROM et audit techniques réalisés seront mis à la disposition de l'équipe de mission.

## 2 DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE

Type d'évaluation	Finale
Couverture	7 Lots des travaux achevés à fin août 2021
Portée géographique	Bouaké et San-Pedro
Période à évaluer	Du 07/2017 au 08/2021

### 2.1 Objectif de l'évaluation

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie<sup>3</sup> de la Commission Européenne<sup>4</sup>. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des **résultats**<sup>5</sup> des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur **les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD)**.<sup>6</sup>

De ce point de vue, les évaluateurs devraient **trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE** et essayer d'**identifier les facteurs générant ou entravant le progrès**.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des **liens de cause à effet** existant entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union Européenne, aux parties prenantes intéressées l'information suivante :

- Une analyse globale et indépendante de la performance qu'ont eu les travaux d'extension, de renforcement et de réhabilitation des réseaux de distribution du projet ENERGOS1 à San Pedro et à Bouaké, en prêtant une attention particulière à leurs résultats en comparaison avec les objectifs attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;
- Les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

<sup>3</sup> COM (2013) 686 final "Renforcer les fondements de la réglementation intelligente - Améliorer l'évaluation" - [http://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com\\_2013\\_686\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/docs/com_2013_686_fr.pdf); Règlement financier UE (art 27); Règlement (UE) No 1905/2006; Règlement (UE) No 1889/2006; Règlement (UE) No 1638/2006; Règlement (UE) No 1717/2006; Règlement (CE) No 215/2008 du Conseil

<sup>4</sup> SEC (2007)213 "Répondre aux besoins stratégiques : renforcer l'usage de l'évaluation", [http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/docs/eval\\_comm\\_sec\\_2007\\_213\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/evaluation/docs/eval_comm_sec_2007_213_fr.pdf); SWD (2015)111 "Lignes directrices pour une meilleure réglementation", [http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/swd\\_br\\_guidelines\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/smart-regulation/guidelines/docs/swd_br_guidelines_en.pdf); COM(2017) 651 final 'Mener à son terme le programme pour une meilleure réglementation: de meilleures solutions pour de meilleurs résultats', [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/completing-the-better-regulation-agenda-better-solutions-for-better-results\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/completing-the-better-regulation-agenda-better-solutions-for-better-results_en.pdf)

<sup>5</sup> Cela fait référence à l'intégralité de la chaîne des résultats, couvrant les extrants, les résultats et l'impact de l'action. Cf. Règlement (UE) N° 236/2014 "énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure" - [https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/financial\\_assistance/ipa/2014/236-2014\\_cir.pdf](https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/financial_assistance/ipa/2014/236-2014_cir.pdf).

<sup>6</sup> Le nouveau Consensus Européen pour le Développement 'Notre monde, notre dignité, notre futur', journal officiel du 30 juin 2017. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:2017:210:TOC>

En particulier, cette évaluation servira à comprendre la performance de la mise en œuvre des travaux, les facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention effective des résultats de manière à servir de base à la planification des actions et des interventions futures de l'UE dans le même secteur en recommandant des mesures correctives.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront :

- La Délégation de l'Union Européenne en Côte d'Ivoire
- Le Ministère des Finances, Ordonnateur national du FED en Côte d'Ivoire
- Le Ministère de l'énergie à travers la Direction générale de l'Energie (DGE)
- La société des énergies de Côte d'Ivoire CI-ENERGIES

## 2.2 Services requis

### 2.2.1 Portée de l'évaluation

L'évaluation analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et les perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- La valeur ajoutée de l'UE (dans la mesure où l'action apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres) ;
- La cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE dans le secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres en particulier la France et l'Allemagne à travers l'AFD, le KFW, le GIZ etc...

L'équipe d'évaluation devra en outre vérifier si les questions d'égalité des sexes, environnement et changement climatique ont été incorporées; si les ODD importants et leurs interactions ont été identifiés; si le principe « Leave No-One Behind », (voir <https://www.ur.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2016/ODD-ne-laisser-personne-pour-compte>) et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'action.

### 2.2.2 Questions à traiter

Les questions à traiter formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations initiales et postérieures et de l'analyse des documents, l'équipe d'évaluation discutera avec le gestionnaire d'évaluation<sup>7</sup> et proposera dans son rapport de démarrage un éventail complet et final de questions d'évaluation en indiquant les critères et indicateurs spécifiques utilisés ainsi que les sources de collecte de données et les outils les plus importants.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d'évaluation deviendront juridiquement contraignantes.

1. Les activités mises en œuvre par le projet sont-elles cohérentes par rapport au contexte et aux contraintes du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire ?
2. Les indicateurs des objectifs et résultats indiqués dans le cadre logique relatifs aux travaux d'extension sont-ils pertinents et atteints ?
3. Quel est le degré et la qualité de réalisation des activités de chaque lot à la fin du délai contractuel ?

---

<sup>7</sup> Le gestionnaire d'évaluation dépend du pouvoir adjudicateur qui gère le contrat d'évaluation. Le plus souvent cette personne est le cadre opérationnel de la(les) action(s) à évaluer.

4. Quel est le niveau de respect de déroulement des activités du programme vis-à-vis du planning général du programme ?
5. Quelles appréciations peut-on faire sur le rapport Qualité – Prix des prestations et des réalisations physiques sur le terrain dans le cadre des projets concernés par cette évaluation ?
6. Quelles sont les actions réalisées et/ou à entreprendre pour assurer la pérennité des résultats du programme ?
7. L'approche adoptée en matière de planification, d'exécution et de suivi des activités du programme est-elle fiable et efficace ?
8. Les activités ont-elles pris en compte les préoccupations et les besoins des groupes cibles bénéficiaires ?
9. Les actions de visibilité du programme sont-elles adéquates et mises en place ?
10. Quelles sont les mesures à entreprendre pour l'amélioration de la visibilité du programme ?

### **2.3 Phases de l'évaluation et livrables requis**

Le processus d'évaluation sera mené en quatre (4) phases :

- Démarrage et Documentaire
- Terrain
- Synthèse
- Diffusion

Les livrables de chaque phase doivent être rendus à la fin des étapes correspondantes, comme précisé dans le tableau synoptique du paragraphe 2.3.1.

#### **2.3.1 Tableau synoptique**

Le tableau qui suit présente un aperçu des activités-clé à mener lors de chaque phase et une liste des livrables que l'équipe devra produire ainsi que les réunions avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence. Le contenu principal de chaque livrable est décrit au chapitre 5.

Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
<u>Phase documentaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Collecte initiale de documents/données</li> <li><input type="checkbox"/> Analyse du contexte</li> <li><input type="checkbox"/> Préparation de la reconstitution de la théorie du changement</li> <li><input type="checkbox"/> Préparation des questions d'évaluation</li> <li><input type="checkbox"/> Préparation des guides d'entretien</li> <li><input type="checkbox"/> Préparation liste des personnes à rencontrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Draft du rapport de démarrage</li> </ul>

<b>Phase de démarrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Entretiens de démarrage</li> <li><input type="checkbox"/> Analyse des parties prenantes</li> <li><input type="checkbox"/> Validation de la reconstitution (ou si nécessaire, constitution) de la logique d'intervention et/ou description de la théorie du changement (sur base de la documentation et des interviews disponibles)</li> <li><input type="checkbox"/> Validation de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation avec les critères de jugement, les indicateurs et les méthodes de collecte de données et analyse) et la matrice d'évaluation</li> <li><input type="checkbox"/> Analyse approfondie des documents (en particulier questions d'évaluation)</li> <li><input type="checkbox"/> Entretiens</li> <li><input type="checkbox"/> Identification des informations manquantes et des hypothèses à vérifier dans la phase documentaire</li> <li><input type="checkbox"/> Conception de la méthodologie de la phase de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Réunion de démarrage avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence en face à face.</li> <li><input type="checkbox"/> Rapport de démarrage</li> <li><input type="checkbox"/> Présentation du rapport de démarrage en power-point.</li> <li><input type="checkbox"/> Présentation des conclusions principales de la phase documentaire au groupe de référence</li> </ul>
<b>Phase de terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Premières réunions au niveau national avec les entreprises ;</li> <li><input type="checkbox"/> Collecte des informations principales en utilisant la technique la plus appropriée.</li> <li><input type="checkbox"/> Collecte de données et analyse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <i>Premières réunions au niveau national avec la Mission de Contrôle, les entreprises et les agents de CI-Energies</i></li> <li><input type="checkbox"/> <i>Présentation des principaux résultats de la phase de terrain</i></li> <li><input type="checkbox"/> <i>Débriefing avec le groupe de référence</i></li> </ul>
<b>Phase de synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Analyse finale des résultats (en particulier des questions d'évaluation)</li> <li><input type="checkbox"/> Rédaction de l'évaluation globale, des conclusions et des recommandations</li> <li><input type="checkbox"/> Compte-rendu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Projet de rapport final</li> <li><input type="checkbox"/> Résumé exécutif conforme au modèle standard publié dans le module EVAL</li> <li><input type="checkbox"/> Rapport final</li> <li><input type="checkbox"/> Présentation</li> <li><input type="checkbox"/> <i>Réunion avec le groupe de référence</i></li> </ul>
<b>Phase de diffusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Organisation du séminaire sur la présentation finale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <i>Séminaire sur la présentation finale</i></li> </ul>

### 2.3.2 Phase documentaire

Durant la phase documentaire, les documents pertinents du projet seront examinés (voir annexe II) par les membres de l'équipe d'évaluation. Le chef d'équipe sera chargé de les recueillir et de les partager avec ses co-équipiers. Il sera en outre chargé de préparer une version préliminaire de la reconstitution de la stratégie du projet, de la matrice d'évaluation ainsi que les guides d'entretien.

### 2.3.3 Phase de démarrage

Le but de cette phase est de structurer l'évaluation et de préciser les questions principales.

La phase débutera par une session d'ouverture à Abidjan entre le groupe de référence et les évaluateurs. Les évaluateurs doivent être obligatoirement présents pendant une demi-journée. Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de ses limites et de sa faisabilité. Elle sert à clarifier les attentes sur les résultats de l'évaluation, la méthodologie à utiliser et, le cas échéant, à transmettre un complément d'information pertinente ou de dernière minute.

En plus d'une première analyse documentaire du cadre politique, institutionnel et/ou technique et de la coopération du soutien que l'UE a apporté au secteur de l'énergie, l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le gestionnaire d'évaluation validera la logique d'intervention de l'action à évaluer qui aura été préalablement reconstituée.

En outre, en se basant sur la logique d'intervention, les évaluateurs rédigeront une explication narrative de la logique de l'action décrivant la manière dont l'action va engendrer le changement tout au long de la chaîne des résultats, par ex. la théorie du changement. Cette explication comprend une analyse des données à la base de cette logique (surtout en comparant les inputs et les outputs, et les résultats et l'impact) et permet de formuler les suppositions qui doivent se révéler correctes pour que le travail puisse être mené à bien, ainsi que d'identifier les facteurs qui peuvent potentiellement entraver ces changements.

En se basant sur la logique d'intervention et sur la théorie du changement, les évaluateurs finaliseront i) les questions d'évaluation avec la définition des critères et des indicateurs de jugement, la sélection des outils et des sources pour la collecte des données, ii) l'évaluation de la méthodologie et iii) la planification des étapes suivantes.

L'approche méthodologique sera représentée dans une matrice de conception de l'évaluation<sup>8</sup>, qui sera incluse dans le rapport de démarrage. La **méthodologie de l'évaluation doit être sensible à la question de genre, comprendre des données ventilées par sexe et âge et démontrer comment les actions ont contribué à avancer vers l'égalité des sexes.**

Les restrictions rencontrées ou qui seront rencontrées lors de l'exercice d'évaluation seront discutées et des mesures de limitation décrites dans le rapport de démarrage. Enfin, dans cette phase, le plan de travail et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés ; ce plan devra être cohérent à celui qui est proposé dans les présents TdR. Toute modification devra être justifiée et approuvée par le gestionnaire d'évaluation.

L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie conçue et approuvée pendant la phase de démarrage.

Des échanges face à face avec le gestionnaire du programme, les services de l'UE compétents à la Délégation d'Abidjan et les principaux partenaires à Abidjan (ON, Ministères techniques peuvent être réalisés pendant cette phase afin de soutenir l'analyse des sources secondaires.

Les activités à effectuer pendant cette phase permettront de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limitations. Ces activités devraient aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter et les hypothèses préliminaires à tester.

Pendant cette phase, l'équipe d'évaluation devrait affiner le choix des outils à utiliser pendant la phase de terrain et annoncer les étapes préparatoires qui ont déjà été réalisées et celles qui doivent être réalisées pour l'organiser, y compris dresser une liste des personnes à interviewer, définir les dates et les itinéraires des visites, et répartir les tâches entre les membres de l'équipe.

---

<sup>8</sup> La matrice de l'évaluation est un outil qui sert à structurer l'analyse de l'évaluation (en définissant les critères de jugement et les indicateurs de chaque question d'évaluation). Elle sert aussi à adopter la méthode de collecte de données la plus appropriée et faisable pour chacune des questions.

A la fin de la phase démarrage et documentaire, l'équipe d'évaluation présentera le rapport de démarrage au groupe de référence à la DUE, au plus tard 5 jours après le démarrage de la mission.

Une présentation pour le groupe de référence, s'il y a lieu, élaborée par l'équipe d'évaluation, aura lieu à Abidjan. Le chef de mission et éventuellement d'autres membres de son équipe devront obligatoirement être présents pendant une journée (sans compter les déplacements).

#### **2.3.4 Phase de terrain**

La phase de terrain commence après l'approbation du rapport de démarrage par le gestionnaire d'évaluation.

Le but de la phase de terrain est de valider / changer les réponses préliminaires formulées pendant la phase documentaire et de compléter l'information grâce à la recherche primaire.

Si un écart considérable par rapport au plan ou au programme approuvé semble constituer un risque pour la qualité de l'évaluation ou ne respecte pas la fin de la validité du contrat, il faudra en discuter immédiatement avec le gestionnaire d'évaluation et, ce qui concerne la validité du contrat, prendre des mesures correctives.

Pendant la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit assurer un contact, une consultation et une collaboration adéquats avec les différentes parties prenantes et avec les autorités et les agences gouvernementales concernées dont entre autres la cellule de l'ON, CI-Energies, la MdC. Tout au long de sa mission, l'équipe d'évaluation utilisera les sources d'information les plus fiables et appropriées, ne pas divulguer les informations confidentielles reçues et respecter les croyances et les coutumes de l'environnement social et culturel local.

Au terme de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation résumera son travail, analysera la fiabilité et l'étendue des données récoltées, et présentera ses conclusions préliminaires lors d'une réunion avec le groupe de référence.

#### **2.3.5 Phase de synthèse**

Cette phase est dédiée à la préparation de **deux documents distincts** : le **résumé exécutif** et le **rapport final**, dont la structure est décrite à l'annexe III). Il comprend l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations.

L'équipe d'évaluation présentera ses résultats, ses conclusions et ses recommandations dans un seul rapport avec les annexes, conformément à la structure convenue à l'annexe III ; un résumé exécutif séparé sera également élaboré, dans le format obligatoire du module EVAL (cf. annexe III).

L'équipe d'évaluation s'assurera que :

- Son évaluation est objective et équilibrée, que les affirmations sont détaillées et fondées sur des preuves et que les recommandations sont réalistes et clairement ciblées.
- Pendant la rédaction du rapport, que toute évolution déjà en cours dans la direction souhaitée soit clairement identifiée.

- Que le vocabulaire, y compris les abréviations, utilisé, tient compte de l'audience identifiée à l'art. 2.1 plus haut.

L'équipe d'évaluation présentera le **projet de rapport final** par visio-conférence au groupe de référence afin de discuter de ses résultats, de ses conclusions et de ses recommandations. Le chef de mission et les autres membres devront obligatoirement être présents.

Le gestionnaire d'évaluation rassemblera les commentaires faits par les membres du groupe de référence et les enverra à l'équipe d'évaluation pour réviser le rapport conjointement avec une première version de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) du projet de rapport final. Le contenu de cette grille d'évaluation sera discuté avec l'équipe d'évaluation pour déterminer si des améliorations sont nécessaires et l'équipe d'évaluation sera invitée à faire des commentaires sur les conclusions formulées dans la QAG (à travers le module EVAL).

À ce stade, le chef d'équipe finalisera le **rapport final** et le **résumé exécutif**, en répondant aux commentaires reçus. Les problèmes éventuels de qualité, les erreurs factuelles et les problèmes méthodologiques seront corrigés ; les commentaires relatifs à des jugements divergents peuvent quant à eux être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, le chef d'équipe devra en expliquer les raisons par écrit. Une fois le rapport final approuvé, la QAG sera mise à jour et envoyée aux évaluateurs via le module EVAL.

#### **2.3.6 Phase de diffusion**

La phase de diffusion consiste à la préparation d'un document Powerpoint présentant les principales conclusions du rapport final corrigé, à toutes les parties prenantes dans le cadre d'une visioconférence.

#### **2.4 Organisation du contrat spécifique et méthodologie (offre technique)**

Les contractants-cadre invités soumettront leur organisation du contrat et la méthodologie spécifiques en se servant du modèle standard SIEA B-VII-d-i et ses annexes 1 et 2 (B-VII-d-ii).

La méthodologie d'évaluation proposée pour entreprendre la mission est décrite au chapitre 3 (stratégie et calendrier de travail) du modèle B-VII-d-i. Les prestataires doivent décrire comment la méthodologie qu'ils proposent va aborder les questions transversales mentionnées dans les termes de référence et, notamment, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme. Ceci inclut (selon le cas) les messages de communication de l'action, les matériels et les structures de gestion.

Par dérogation de ce qui est indiqué dans le modèle standard SIEA B-VII-d-i, la longueur maximale de l'organisation du contrat et la méthodologie spécifiques est de 7 pages, écrites en Times New Roman 12 ou Arial 11, interligne simple, sans compter les propres annexes du contractant-cadre (longueur maximale de ces annexes : 3 pages), à ajouter aux annexes prévues pour les TdR spécifiques. Le calendrier ne compte pas et peut être présenté sur une page A3

#### **2.5 Gestion et pilotage de l'évaluation**

##### **2.5.1 Au niveau de l'UE**

L'évaluation est gérée par le Chargé de programmes à la délégation de l'UE ; les progrès de l'évaluation seront suivis de près avec l'aide d'un groupe de référence composé de membres des services de l'UE (Service Infrastructures DUE), la Cellule de l'ON et les services du Ministère de l'énergie (CI-Energie).

Les fonctions principales des membres du groupe de référence sont :

- De définir et de valider les questions d'évaluation.
- De faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes externes.

- De s'assurer que l'équipe d'évaluation a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consulte.
- De discuter et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par le gestionnaire d'évaluation, puis transmis à l'équipe d'évaluation.
- D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation.
- De soutenir la création d'un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

### 2.5.2 Au niveau du prestataire

Conformément aux exigences établies à l'article 6 des termes de référence globaux et dans l'Organisation et la Méthodologie globales, aux annexes II et III du contrat cadre SIEA 2018 respectivement, le prestataire doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de l'évaluation. Il devra en particulier :

- Soutenir le chef d'équipe dans son rôle, principalement en ce qui concerne la gestion. À cet égard, le prestataire doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, des tâches et des livrables spécifiques soient confiés à chaque membre de l'équipe.
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail de l'équipe d'évaluation tout au long de sa mission.
- S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat.

### 2.6 Langue du contrat

La langue du contrat sera le français.

## 3 EXPÉRIENCE REQUISE

### 3.1 Nombre d'évaluateurs et nombre de jours de travail requis par catégorie

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'évaluateurs minimum et le nombre de jours de travail minimum (au total et sur le terrain), par catégorie d'évaluateur, à prévoir par le prestataire.

Catégorie de l'évaluateur	Nombre d'évaluateurs minimum	Nombre total de jours de travail minimum (total)	(Dont) Nombre de jours de travail maximum en mission (total)
Cat I	1	48	20
Cat II	2	24	20
Cat III	0	0	0

En particulier, le chef d'équipe (identifié dans l'Organisation et méthodologie et l'offre financière) devrait être un expert Cat I, posséder une expérience démontrable comme évaluateur cohérente avec les exigences de cette mission et ne pas dédier moins de 48 jours de travail, dont 20 sur le terrain.

### 3.2 Expertise requise

#### Exigences minimum pour l'équipe (Cat.1)

- Formation de niveau Master avec expérience de deux (2) projets en tant que chef de mission en évaluation.
- Au moins douze (12) années d'expérience en évaluation des projets ;
- Au moins quatre (4) années d'expérience avérée en évaluation des projets en énergie
- Expert CDM :

#### Autres exigences pour l'équipe (Cat.2): Autres Experts

- Formation de niveau master avec qualification et compétences en génie énergétique.
- Six (6) années d'expérience en projet d'énergie
- Avoir participé à au moins une mission (1) d'évaluation de projet

#### Connaissances linguistiques de l'équipe :

- Experts Cat1 : au moins 1 membre doit posséder un niveau d'expertise en français ;
- Expert Cat 2 : au moins 1 membre doit posséder un niveau d'expertise en français ;

Le niveau linguistique est évalué en compréhension, langage parlé et écrit par le cadre européen de référence pour les langues disponible à <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr> et devra être démontré par des certificats ou par une expérience adéquate.

L'Union européenne mène une politique d'égalité des chances. La parité des genres dans l'équipe proposée, à tous les niveaux, est vivement conseillée.

### 3.3 Présence de l'équipe de gestion pour le briefing et/ou le débriefing

La présence d'un ou plusieurs membre(s) de l'équipe de gestion est requise pour le briefing ou le débriefing à tenir dans les locaux de la DUE.

## 4 LIEU ET DURÉE

### 4.1 Période de démarrage

Début de la mission : 21 juin 2021

### 4.2 Durée prévue de la mission en jours calendrier

Durée maximale de la mission : 150 jours calendrier.

La durée totale inclut les jours de travail, les week-ends, les périodes prévues pour les commentaires, pour réviser les versions préliminaires, les séances de débriefing, les diffusions et la distribution des résultats.

### 4.3 Planification, y compris la période de notification pour le placement de personnel<sup>9</sup>

Dans le cadre de l'offre technique, le contractant-cadre doit remplir le tableau de l'emploi du temps qui se trouve dans l'annexe IV. Les 'dates indicatives' ne doivent pas être formulées comme des dates fixes, mais comme des jours (ou des semaines, ou des mois) à partir du début de la mission (désigné '0').

---

<sup>9</sup> Conformément à l'article 16.4 a) des Conditions générales du contrat cadre SIEA

Il faudra prêter l'attention nécessaire afin d'assurer la participation active et la consultation des représentants du gouvernement et des parties prenantes nationales/ locales.

#### 4.4 Lieu(x) de la mission

La mission se déroulera à domicile et à Abidjan, avec des visites de terrain à Bouaké ville située au centre du pays et à San Pedro à l'Ouest du pays.

## 5 LE RAPPORT

### 5.1 Contenu, durée et remise

Les livrables doivent répondre à des standards de qualité. Le texte des rapports doit être illustré, le cas échéant, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la zone (ou des zones) de l'action est requise (elle doit être jointe en annexe).

Liste des livrables :

	Nombre de pages (sans compter les annexes)	Contenu principal	Date de la présentation
<b>Rapport de démarrage</b>	Max 8 pages	<input type="checkbox"/> Logique d'intervention <input type="checkbox"/> Liste des parties prenantes <input type="checkbox"/> Méthodologie de l'évaluation, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Matrice de l'évaluation : Questions d'évaluation, avec les critères de jugement et les indicateurs et méthodes d'analyse et de collecte des données</li> <li>○ Stratégie de consultation</li> </ul> <input type="checkbox"/> Approche des visites de terrain Analyse des risques associés à la méthodologie de l'évaluation et les mesures d'atténuation <input type="checkbox"/> Plan de travail	Fin de la phase de démarrage et de la phase documentaire
		<input type="checkbox"/> Réponses préliminaires aux questions d'évaluation, en faisant référence aux limites des informations à disposition <input type="checkbox"/> Questions encore à traiter et hypothèses à vérifier lors des visites de terrain	
<b>Rapport intermédiaire</b>	Max 15 pages	<input type="checkbox"/> Activités réalisées pendant la phase de terrain <input type="checkbox"/> Difficultés rencontrées pendant cette phase et mesures atténuantes adoptées <input type="checkbox"/> Principales conclusions préliminaires (en fusionnant les phases documentaire et de terrain)	Fin de la phase de terrain

Page 15 of 34

	Nombre de pages ( <i>sans compter les annexes</i> )	Contenu principal	Date de la présentation
<b>Projet de rapport final</b>	Max 40 pages	<input type="checkbox"/> Cf. <b>Structure détaillée dans L'annexe III</b>	Fin de la phase de synthèse
<b>Projet de résumé exécutif – en utilisant le modèle EVAL en ligne</b>	N/D	<input type="checkbox"/> Cf. <b>Structure détaillée dans L'annexe III</b>	Fin de la phase de synthèse
<b>Rapport final</b>	Max 40 pages	<input type="checkbox"/> Même structure que pour le projet de rapport final, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté	Deux semaines après avoir reçu les commentaires sur le projet de rapport final.
<b>Résumé exécutif final</b>	N/D	<input type="checkbox"/> Même structure que pour le projet de résumé exécutif, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté	Conjointement avec la version finale du rapport final.

## 5.2 Utilisation du module EVAL par les évaluateurs

Il est fortement recommandé que la **soumission de tous les rapports, leurs annexes et le résumé exécutif du rapport final** par le prestataire choisi se fasse en les téléchargeant dans le module EVAL, un outil de gestion du processus d'évaluation archive de la Commission européenne. Le prestataire choisi recevra un accès aux orientations en ligne et hors ligne pour pouvoir travailler avec le module pendant la validité du contrat spécifique.

## 5.3 Commentaires sur les livrables

Pour chaque rapport, le gestionnaire d'évaluation enverra au prestataire les commentaires d'ensemble reçus du groupe de référence ou l'approbation du rapport dans les 21 jours calendrier. Les rapports révisés en fonction des commentaires seront livrés dans les 14 jours calendrier à partir de la date de réception des commentaires. L'équipe d'évaluation devra apporter un document distinct expliquant comment et où ces commentaires ont été incorporés ou la raison pour laquelle certains commentaires n'ont pas été incorporés, le cas échéant.

## 5.4 Evaluation de la qualité du rapport final et du résumé exécutif

La qualité des versions préliminaires du rapport final et du résumé exécutif sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation à l'aide de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) dans le module EVAL (texte fourni à l'annexe V). Le prestataire a la possibilité, via le module EVAL, d'apporter des remarques sur les évaluations formulées par le gestionnaire d'évaluation. La QAG sera alors révisée après avoir soumis la version finale du rapport final et du résumé exécutif.

La compilation de la QAG soutiendra/informera la compilation faite par le gestionnaire d'évaluation de l'Évaluation de la Performance du contrat spécifique du Contrat Cadre SIEA.

## 5.5 Langue

Tous les rapports doivent être rendus en français

#### **5.6 Nombre d'exemplaires du rapport**

En plus de sa préférable soumission dans le module EVAL, la version approuvée du rapport final sera rendue en 10 exemplaires imprimés et en version numérique sans frais supplémentaires.

#### **5.7 Format des rapports**

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face. Ils seront envoyés en format Word et PDF.

## ANNEXES

### ANNEXE I : CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES

#### CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE SPÉCIFIQUES

Demande de services n°2019/411046

Contrat Cadre SIEA 2018 - LOT 2- Infrastructure, sustainable growth and jobs

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

#### 1. CRITERES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix en utilisant une relation 80/20 entre la qualité technique et le prix<sup>10</sup>.

La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante :

Critères	Maximum
<b>Score total pour l'organisation et la méthodologie</b>	<b>50</b>
<input type="checkbox"/> Compréhension des TdR et des objectifs des services à fournir	<b>10</b>
<input type="checkbox"/> Approche méthodologique globale, approche du contrôle qualité, adéquation des outils utilisés et estimation des difficultés et des enjeux rencontrés	<b>25</b>
<input type="checkbox"/> Valeur technique ajoutée, soutien et rôle des membres du consortium concernés	<b>5</b>
<input type="checkbox"/> Organisation des tâches et du temps	<b>10</b>
<b>Score total pour l'équipe d'évaluateurs</b>	<b>50</b>
<b>SCORE GLOBAL TOTAL</b>	<b>100</b>

#### 2. SEUIL TECHNIQUE

Toute offre en dessous du seuil technique de 75 sur 100 points sera automatiquement rejetée.

#### 3. INTERVIEWS PENDANT L'ÉVALUATION DES OFFRES

Sans objet

<sup>10</sup> Pour en savoir davantage sur la règle 80/20, veuillez consulter le PRAG, chapitre 3.3.10.5 - [https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-funding-and-procedures/procedures-and-practical-guide-prag_en)

## ANNEXE II : INFORMATIONS A FOURNIR A L'EQUIPE D'EVALUATION

- Textes juridiques et engagements politiques se rapportant à l'action à évaluer
- Document de stratégie nationale pays et programmes indicatifs (et équivalents) pour les périodes concernées
- Politiques nationales ou sectorielles pertinentes et plans d'autres partenaires nationaux et locaux et d'autres donateurs
- Études d'identification de l'action
- Études de faisabilité et de formulation de l'action
- Accord de financement de l'action et addenda
- Rapports trimestriels et annuels d'avancement de l'action et rapports techniques
- Rapports de monitoring orienté vers les résultats de la Commission européenne (ROM) et d'autres rapports externes ou internes de monitoring de l'action
- Rapport d'évaluation à mi-parcours de l'action et autres évaluations, audits et rapports pertinents
- Documentation pertinente de partenaires nationaux et locaux et d'autres donateurs
- Orientation pour les évaluations sensibles aux questions de genre
- Calendrier et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité directeur de la(les) action(s)
- Tout autre document pertinent

**Note:** L'équipe d'évaluation doit identifier et obtenir tout autre document considéré comme utile à analyser, par le biais de recherches indépendantes et d'entretiens avec des parties bien informées et des parties prenantes de l'action.

### ANNEXE III: STRUCTURE DU RAPPORT FINAL ET DU RESUME EXECUTIF

Le prestataire fournira, **en les téléchargeant préférablement dans le module EVAL, deux documents distincts** : le **rapport final** et le **résumé exécutif**. Ils devront être cohérents, concis et clairs et ne contiendront pas d'erreurs linguistiques ni dans leur version originale ni dans leur traduction, si prévue.

Le rapport final ne doit pas dépasser le nombre de pages indiqué au chapitre 5. Des informations supplémentaires sur le contexte global de l'action, la description de la méthodologie et l'analyse des résultats doivent se trouver en annexe au texte principal.

La présentation doit être bien espacée et il est fortement recommandé d'utiliser des graphiques clairs, des tableaux et des paragraphes courts.

La page de garde du rapport final doit contenir le texte qui suit :

*'Cette évaluation est soutenue et guidée par la Commission européenne et présentée par [nom de la société de conseil]. Le rapport ne reflète pas nécessairement les visions et les opinions de la Commission Européenne'.*

#### Résumé exécutif

Un résumé exécutif bref, rigoureux, indépendant et qui va droit au but. Il doit se concentrer sur les objectifs ou sur les questions principales de l'évaluation, en souligner les principaux points exécutifs et montrer clairement les principales conclusions et leçons qui peuvent en être tirées, ainsi que les recommandations qui peuvent être faites. Il sera rédigé dans le format spécifique prévu au module EVAL.

Les principaux chapitres du rapport d'évaluation doivent être les suivants :

#### 1. Introduction

Une description de l'action, du contexte du pays/de la région/du secteur concerné(e) et de l'évaluation, donnant au lecteur assez de précisions méthodologiques pour jauger la crédibilité des conclusions et pour prendre conscience de leurs limites et de leurs faiblesses éventuelles.

#### 2. Réponses aux questions et conclusions

Un chapitre dédié aux réponses des questions d'évaluation, assorties des preuves et des raisonnements utilisés.

#### 3.Évaluation globale (optionnelle)

Un chapitre qui synthétise toutes les réponses aux questions d'évaluation afin d'effectuer une évaluation globale de l'action. La structure détaillée de l'évaluation globale doit être peaufinée pendant le processus d'évaluation. Le

chapitre correspondant doit articuler les conclusions et les leçons à tirer d'une manière qui reflète leur importance et qui en facilite la lecture. La structure ne doit pas forcément suivre les questions d'évaluation, le cadre logique ou les critères d'évaluation.

#### **4. Conclusions et recommandations**

##### **4.3 Enseignements tirés**

Les enseignements tirés généralisent les résultats et traduisent l'expérience passée en connaissances pertinentes qui soutiendront la prise de décision, amélioreront les performances et favoriseront l'obtention de meilleurs résultats. Idéalement, ils devraient soutenir le travail des institutions concernées autant européennes que partenaires.

##### **4.1 Conclusions**

Ce chapitre contient les conclusions de l'évaluation, organisées par critère d'évaluation.

Afin de faciliter la communication des messages d'évaluation adressés à la Commission, un tableau qui classe les conclusions par ordre d'importance peut être présenté, ou un paragraphe ou un sous-paragraphe doit reprendre 3 ou 4 conclusions principales, organisées par ordre d'importance, sans être répétitif.

##### **4.2 Recommandations**

Leur objectif est d'améliorer ou de réformer l'action dans le cadre du cycle en cours, ou de préparer la conception d'une nouvelle action pour le cycle suivant.

Les recommandations doivent être regroupées et classées selon leur priorité, soigneusement adaptées au public ciblé à tous les niveaux, notamment au niveau de la Commission Européenne.

## 5. Annexes au rapport

Le rapport devrait inclure les annexes suivantes :

- Les termes de référence de l'évaluation.
- Le nom des évaluateurs et de la société pour laquelle ils travaillent (les CV devraient être fournis, mais résumés et limités à une page par personne).
- Une description détaillée de la méthodologie de l'évaluation qui inclut : les décisions prises, les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie. Détails sur les outils utilisés et sur les analyses effectuées.
- Les matrices de la logique d'intervention / du cadre logique (planifiées/réelles et améliorées/mises à jour).
- La(les) carte(s) géographique(s) des lieux où l'action s'est déroulée.
- Une liste de personnes/organisations consultées.
- La littérature et la documentation consultées.
- D'autres annexes techniques (par exemple des analyses statistiques, des tables des matières et des chiffres, la matrice des preuves, des bases de données), si nécessaire.
- Des réponses détaillées aux questions d'évaluation, critères de jugement et indicateurs.

#### ANNEXE IV: PLAN DE TRAVAIL

Cette annexe doit être incluse par les contractants-cadre dans leur organisation et méthodologie spécifiques et en faire partie intégrante. Les contractants-cadre peuvent ajouter autant de lignes et de colonnes que nécessaire.

Les phases de l'évaluation doivent refléter celles indiquées dans les présents termes de référence.

		Durée indicative en jours de travail <sup>11</sup>		
Activité	Lieu	Chef d'équipe	Évaluateur...	Dates indicatives
<b>Phase de démarrage : jours totaux</b>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<b>Phase documentaire : jours totaux</b>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<b>Phase de terrain : jours totaux</b>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<b>Phase de synthèse : jours totaux</b>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<b>Phase de diffusion : jours totaux</b>				
<input type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>				
<b>Jours de travail TOTAUX (maximum)</b>				

<sup>11</sup> Ajoutez une colonne pour chaque évaluateur

La qualité du rapport final sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation (suite à la soumission du rapport et du résumé exécutif préliminaires) à l'aide de la grille d'évaluation ci-dessous, comprise dans le module **ÉVAL** ; la grille sera partagée avec l'équipe d'évaluation, qui aura la possibilité d'y incorporer ses commentaires.

Evaluation de l'action (Projet/Programme)–Rapport final de la grille d'évaluation			
<b>Données de l'évaluation</b>			
Titre de l'évaluation			
Évaluation gérée par		Type d'évaluation	
Réf. CRIS du contrat d'évaluation		Réf. EVAL	
Budget de l'évaluation			
DUE/Unité aux commandes		Gestionnaire d'évaluation	
Dates de l'évaluation		Début :	Fin :
Date du rapport final préliminaire		Date de réponse des services	
Commentaires			
<b>Données du projet</b>			
Principal projet évalué			
CRIS # du(des) projet(s) évalué(s)			
Secteur CAD			
<b>Détails du prestataire</b>			
Chef de l'équipe d'évaluation		Prestataire de l'évaluation	
Expert(s) évaluateur(s)			

**Légende : résultats et signification**

Très bien : critères complètement satisfaits, d'une manière claire et originale

Bien : critères satisfaits

Faible : critères partiellement satisfaits

Très faible : critères non satisfaits dans l'ensemble

Le rapport d'évaluation est évalué comme suit		
<b>1. Clarté du rapport</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure le résumé exécutif et le rapport final:		
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Sont facilement lisibles, compréhensibles et accessibles aux lecteurs visés pertinents</li> <li><input type="checkbox"/> Soulignent les messages fondamentaux</li> <li><input type="checkbox"/> La longueur des différents chapitres et des annexes du rapport sont bien équilibrés</li> <li><input type="checkbox"/> Contiennent les graphiques, les tableaux et les diagrammes nécessaires pour faciliter la compréhension</li> <li><input type="checkbox"/> Contient une liste d'abréviations (le rapport seulement)</li> <li><input type="checkbox"/> Évitent des répétitions non nécessaires</li> <li><input type="checkbox"/> Ont subi une révision linguistique pour éliminer les énoncés peu clairs et les fautes d'orthographe ou de grammaire</li> <li><input type="checkbox"/> Le résumé exécutif est un résumé approprié du rapport complet et un document indépendant</li> </ul>		
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	
<b>2. Fiabilité des données et solidité des preuves</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure:		
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les données/preuves ont été rassemblées conformément à la méthodologie</li> <li><input type="checkbox"/> Le rapport tient compte, s'il y a lieu, des preuves découlant d'études, de rapports de supervision et/ou d'évaluations de l'UE et/ou d'autres partenaires pertinents</li> <li><input type="checkbox"/> Le rapport contient une description claire des limitations des preuves, des risques de partialité et des mesures atténuantes</li> </ul>		
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	

<b>3. Validité des résultats</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<input type="checkbox"/> Les résultats découlent des preuves collectées <input type="checkbox"/> Les résultats évaluent tous les critères d'évaluation choisis <input type="checkbox"/> Les résultats découlent d'une adéquate triangulation des différentes sources, clairement identifiées <input type="checkbox"/> Dans l'évaluation de l'intervention de l'UE, les résultats décrivent et expliquent les principales relations cause/effet entre outputs, résultats et impacts <input type="checkbox"/> L'analyse des preuves est exhaustive et tient compte des facteurs contextuels et externes		i
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	
<b>4. Validité des conclusions</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure :		
<input type="checkbox"/> Les conclusions sont logiquement liées aux résultats et les dépassent pour offrir une analyse complète <input type="checkbox"/> Les conclusions abordent correctement les critères d'évaluation choisis et toutes les questions d'évaluation, y compris la dimension transversale <input type="checkbox"/> Les conclusions tiennent compte de tous les groupes de parties prenantes de l'évaluation <input type="checkbox"/> Les conclusions sont cohérentes et équilibrées (c.-à-d. qu'elles présentent une image crédible autant des forces que des faiblesses) et ne contiennent pas de considérations personnelles ou politiques <input type="checkbox"/> (Si nécessaire) si le rapport signale les thèmes où les résultats sont insuffisants pour tirer des conclusions		i
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	

<b>5. Utilité des recommandations</b>		
Ce critère analyse dans quelle mesure les recommandations :		
<input type="checkbox"/> Sont clairement associées et découlent des conclusions <input type="checkbox"/> Sont concrètes, faisables et réalistes <input type="checkbox"/> Visent des destinataires spécifiques <input type="checkbox"/> Sont regroupées (si nécessaire), classées selon leur priorité et assorties de délais si possible <input type="checkbox"/> (Si nécessaire) fournissent des informations pour la sortie de l'action, sa durabilité postérieure ou pour ajuster la conception ou les plans de l'action		i
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Résultat</b>
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	
<b>6. Justesse de l'analyse des enseignements tirés (si demandée par le TdR ou incluse par les évaluateurs)</b>		
Ce critère est à évaluer uniquement s'il est requis par le TdR ou s'il est inclus par les évaluateurs et il n'est pas noté. Il analyse dans quelle mesure :		
<input type="checkbox"/> Les enseignements sont identifiés <input type="checkbox"/> Le cas échéant, s'ils sont généralisés de par leur pertinence transversale pour la(les) institution(s)		i
<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	
<b>Commentaires du prestataire</b>	<b>Commentaires du prestataire</b>	

**APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE**

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et les lignes de base qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Lignes de base en 2014	Cibles Pour la fin du projet fin 2020	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global : impact	Contribuer au redressement du secteur électrique de la Côte d'Ivoire et à assurer de manière durable sa sécurité énergétique en vue de fournir aux populations de l'énergie de qualité et à moindre coût.				Suite du PND	La poursuite des efforts du gouvernement vers l'équilibre financier du secteur.  L'organisation et l'animation du dialogue sectoriel pour assurer la conduite des programmes énergétiques

<b>Objectif(s) spécifique(s):</b> <b>Effet(s) direct(s)</b>	L'accès à l'électricité est accru sur l'ensemble du territoire et dans les zones d'intervention du projet en particulier :	Nombre total de nouveaux abonnés dans les villes d'intervention	Nombre d'abonnés en 2014 - Abidjan : 522.211 - Bouaké : 76.529 - San Pédro : 22.298 Total : 621.048	Nouveaux abonnés grâce au projet : - Abidjan : 61.517 - Bouaké : 31.281 - San Pédro : 13.457 Total : 106.254	Statistiques DGE, CIE et CI-Energie, SIE, rapports TAF
		Nombre de ménages bénéficiant d'une connexion améliorée grâce à la réhabilitation (stabilité, coupure)		- Abidjan : 156.663 - Bouaké : 38.269 - San Pédro : 8.919 Total : 203.852	
		Nombre d'abonnés bénéficiant de branchements sociaux		Au moins 43 500, voire plus en fonction de l'éventuelle contribution de l'AFD à travers une ligne de crédit qui alimentera le fonds.	
		Km de lignes de distribution		259 km additionnels	
		Km de lignes de transmission		338 km additionnels	
		Renforcement distribution		300 MVA	
		Renforcement transmission		38,4 MVA	

Le système de distribution d'électricité dans les zones d'intervention du projet est optimisé et la demande (notamment industrielle) est satisfaite, à travers la mise à niveau du réseau existant.	Temps moyen de coupure	37h35 minutes par an	35h35 heures/an (- 2 heures de réduction)		
	Pertes techniques, non-techniques et commerciales du réseau de distribution	1764 Gwh/an au niveau national (21,5% de 8216 Gwh) en 2014	Réduction de 158,2 Gwh/an à 1606 GWh		
	Nombre de lampes SHP installés		74 000 lampes remplacées	Rapport mission surveillance	

	<p>Le cadre institutionnel et réglementaire favorable au développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique existe :</p>	<p>Adoption des textes réglementaires du Code de l'électricité par le Ministère en charge des énergies renouvelables avant fin 2017</p> <p>Adoption d'une stratégie et d'un plan d'action proposant des normes et instruments financiers adaptés par le Ministère en charge des énergies renouvelables avant fin 2017</p> <p>Existence de statistiques : bilan énergétique, analyse de la demande par secteur de consommation, enquêtes de consommation, analyse des courbes de charge</p> <p>Régularité de la mise à jour de ces données</p> <p>Existence d'une stratégie EE/ER par secteur économique</p> <p>Existence d'une loi-cadre EE/ER et des textes d'application</p>			<p>Journal Officiel, DGE, CIE et CI-Energie, SIE, DGDD</p>	<p>La volonté politique de poursuivre le processus (entamé avec la validation du code de l'électricité en début 2014) de réforme du cadre institutionnel pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.</p>
--	---	--	--	--	--	--

	<p>Le code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments est élaboré et adopté.</p> <p>Le cadre réglementaire, tarifaire et contractuel qui permettra d'encourager les investissements d'efficacité énergétique dans les industries et dans les bâtiments ainsi que de production d'électricité à partir de sous-produits des agro-industries, des déchets urbains, d'hydroélectricité et d'électricité solaire, est défini.</p> <p>Un réseau de professionnels EE/ER existe pour l'accompagnement des entreprises dans la réalisation de projets d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables, à travers la mise en place de dispositifs d'information et d'accès à l'expertise, de programmes de formation, de mécanismes de promotion des investissements.</p>	<p>Existence du code de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.</p> <p>Volume des investissements d'efficacité énergétique dans les industries et dans les bâtiments</p> <p>% d'électricité produite à partir des agro-industries, des déchets urbains, d'hydroélectricité et d'électricité solaire, est défini.</p> <p>Existence d'un réseau de professionnels EE/ER</p> <p>Nombre de dispositifs d'information et d'accès à l'expertise pour ces professionnels</p> <p>Nombre de nouveaux programmes de formation pour les professionnels</p> <p>Nombre de professionnels formés</p> <p>Nombre de mécanismes de promotion des investissements</p>			<p>Journal Officiel, DGE, CIE et CI-Energie, SIE, DGDD</p>	
--	--	--	--	--	--	--